

Les petits découvreurs... de la sexualité!

Activité pédagogique
préscolaire en prévention
de l'agression sexuelle



Directions régionales
de santé publique de
la Capitale-Nationale et
de Chaudière-Appalaches
Juin 2014

GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Québec 

AUTEURS :

Direction régionale de santé publique (DRSP)
de la Capitale-Nationale
et DRSP de Chaudière-Appalaches

RÉDACTION :

Véronique Thériault, agente de planification,
de programmation et de recherche

Francine Michaud, sexologue, agente de planification,
de programmation et de recherche

COMITÉ DE RÉDACTION ET DE VALIDATION :

Marie-Noëlle Bédard, enseignante, École du Parc-Orléans,
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Madeleine Gendron, conseillère pédagogique,
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Benoît Laberge, agent de planification,
de programmation et de recherche,
DRSP de Chaudière-Appalaches

Gabrielle Quirion-Nolin, enseignante,
Commission scolaire de la Capitale

Christiane Robitaille, enseignante,
École Les Bocages, Commission scolaire des Découvreurs

Geneviève St-Maurice, enseignante,
École Sainte-Hélène, Commission scolaire des Navigateurs

Raphaël St-Pierre, enseignant,
enseignant, École des Tilleuls,
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Ose Design

ILLUSTRATION :

Yvan Deschamps, graphiste

COMMUNICATIONS :

Marianne Potvin, conseillère aux établissements,
Agence de la santé et des services sociaux
de la Capitale-Nationale

RÉVISION LINGUISTIQUE :

Andréanne Guay, adjointe administrative,
Agence de la santé et des services sociaux
de la Capitale-Nationale

Un merci spécial à notre « petit comité » de validation des illustrations : Alexandre, Aurélie, Maïté, Olivier, Simon, Théo et Xavier : vous nous avez tellement appris!

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse

www.dspq.qc.ca, section Documentation, rubrique Publications.

Pour obtenir un exemplaire de ce document, veuillez adresser votre demande à :

Centre de documentation
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
2400, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1E 7G9
Téléphone : 418 666-7000, poste 217 ou 521
Télécopieur : 418 666-2776
Courriel : cdocagence03@ssss.gouv.qc.ca

Le genre masculin est utilisé dans ce document et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014.
ISBN : 978-2-89616-246-8 (version imprimée)
ISBN : 978-2-89616-247-5 (PDF)

Cette publication est versée dans la banque SANTÉCOM

La reproduction de ce document est permise, pourvu que la source soit mentionnée.

Référence suggérée :

Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale et Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches, *Les petits découvreurs de la sexualité! Activité pédagogique préscolaire en prévention de l'agression sexuelle, Guide de l'enseignant*, Québec, 2014, 74 p.

©Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale



TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'activité pédagogique	5
Liens avec le Programme de formation de l'école québécoise	6
Notes à l'enseignant	7

Les capsules

CAPSULE 1 : Dominique-fille ou Dominique-garçon ?	13
Description de l'animation de la capsule 1	14
Pour faciliter l'intervention	15
CAPSULE 2 : Ma « boule d'intimité » grossit en même temps que je grandis	16
Description de l'animation de la capsule 2	17
Pour faciliter l'intervention	19
CAPSULE 3 : TOC! TOC! TOC! Je peux entrer ?	20
Description de l'animation de la capsule 3	21
Pour faciliter l'intervention	22
CAPSULE 4 : Moi, je sais quoi faire !	23
Description de l'animation de la capsule 4	24
Pour faciliter l'intervention	25

Matériel reproductible

ANNEXE 1	Modèle de lettre aux parents	27
ANNEXE 2	Dominique	28
ANNEXE 3	Dominique-fille	29
ANNEXE 4	Dominique-garçon	30
ANNEXE 5	Maillot de bain pour fille	31
ANNEXE 6	Maillot de bain pour garçon	32
ANNEXE 7	Mots étiquettes – Les parties du corps	33
ANNEXE 8	Information pour les parents – Capsule 1	34
ANNEXE 9	Dominique « Je me sens bien »	35
ANNEXE 10	Dominique « Je me sens mal »	36
ANNEXE 11	Information pour les parents – Capsule 2	37
ANNEXE 12	Situation 1 – Dominique lit un livre	38
ANNEXE 13	Situation 2 – Dominique brosse ses dents	39



ANNEXE 14	Situation 3 – Dominique fait pipi	40
ANNEXE 15	Situation 4 – Dominique prend son bain	41
ANNEXE 16	Situation 5 – Dominique s'habille	42
ANNEXE 17	« Porte ouverte »	43
ANNEXE 18	« Porte fermée »	44
ANNEXE 19	Information pour les parents – Capsule 3	45
ANNEXE 20	Mise en situation 1 – Dominique se fait tirer les cheveux	46
ANNEXE 21	Mise en situation 2 – Sans bonne raison, une grande personne touche les parties intimes de Dominique	47
ANNEXE 22	Mise en situation 3 – Une personne demande à Dominique de garder un secret, elle a volé des sous	48
ANNEXE 23	Mise en situation 4 – Dominique s'est blessé et l'infirmière de l'école soigne sa jambe	49
ANNEXE 24	Mise en situation 5 – Dominique et son grand-papa se font un gros câlin	50
ANNEXE 25	Mise en situation 6 – Dominique doit garder un secret pour quelques jours, c'est une surprise pour l'anniversaire d'un ami	51
ANNEXE 26	Mise en situation 7 – L'enseignant de Dominique l'aide à remonter la fermeture éclair de son pantalon	52
ANNEXE 27	Mise en situation 8 – Dominique est à la toilette, un adulte ouvre la porte, l'air vicieux !	53
ANNEXE 28	Mise en situation 9 – Dominique est dans la salle de bain avec une personne plus grande que lui qui ouvre sa serviette au moment où il regarde	54
ANNEXE 29	Mise en situation 10 – Dominique regarde sa maman qui allaite son nouveau bébé	55
ANNEXE 30	Règle de sécurité 1	56
ANNEXE 31	Règle de sécurité 2	57
ANNEXE 32	Règle de sécurité 3	58
ANNEXE 33	Règle de sécurité 4	59
ANNEXE 34	Règle de sécurité 5	60
ANNEXE 35	Règle de sécurité 6	61
ANNEXE 36	Règle de sécurité 7	62
ANNEXE 37	Règle de sécurité 8	63
ANNEXE 38	Information pour les parents – Capsule 4	64

Autres documents utiles

Développement psychosexuel de l'enfant – 3 à 5 ans	66
Devoir de signalement	67
Carte conceptuelle : Continuum des apprentissages au fil des cycles	70
Carte conceptuelle : Prévention de l'agression sexuelle au niveau préscolaire	71

Références bibliographiques

72



Présentation de l'activité pédagogique

L'activité pédagogique *Les petits découvreurs... de la sexualité!* comporte quatre capsules, chacune abordant une thématique différente dans un enchaînement logique dont l'objectif ultime est la prévention de l'agression sexuelle auprès des tout-petits.

Un personnage auquel les enfants peuvent s'identifier les accompagne tout au long de cette activité pédagogique. Dans le but de faciliter la lecture pour les enseignants, nous l'avons nommé « Dominique », prénom qui peut désigner autant une fille qu'un garçon. Si ce prénom ne convient pas parce qu'il ne plaît pas ou parce qu'un enfant de la classe se nomme ainsi, nous vous suggérons de lui trouver un autre prénom qui soit simple et accrocheur pour les enfants, et qui convienne aussi aux deux sexes.

L'animation de chaque capsule requiert environ 20 minutes sauf la quatrième capsule qui peut prendre jusqu'à 30 minutes.

Chacune des capsules est divisée en quatre sections :

- Introduction (titre, thématique abordée, intentions pédagogiques, préparation suggérée, matériel requis, à quel moment dans la vie de la classe il est possible d'introduire cette capsule, etc.).
- Description de l'animation de la capsule étape par étape.
- « Pour faciliter l'intervention » : des informations pertinentes pour alimenter la réflexion de l'enseignant.
- Fiches d'information pour les parents expliquant ce que l'enfant a vécu en classe ainsi que les messages que l'enfant doit retenir (ces fiches sont toutes présentées en annexes).

Description sommaire des différentes capsules

CAPSULE 1 Dominique-fille ou Dominique-garçon ?	Ressemblances et différences entre le corps de la fille et le corps du garçon
CAPSULE 2 Ma « boule d'intimité » grossit en même temps que je grandis	Compréhension de la notion d'intimité
CAPSULE 3 TOC! TOC! TOC! Je peux entrer ?	Respect de l'intimité
CAPSULE 4 Moi, je sais quoi faire!	Règles de sécurité habituelles (qui prévalent aussi en matière de prévention de l'agression sexuelle)



Liens avec le programme de formation de l'école québécoise



À QUEL MOMENT DE LA VIE DE LA CLASSE INTRODUIRE L'ANIMATION DES DIFFÉRENTES CAPSULES ?

Il est suggéré à l'enseignant d'attendre une occasion propice pour commencer l'animation de chacune des capsules. Un contexte signifiant pour l'enfant rendra l'activité pédagogique encore plus éclairante pour ce dernier.

Les thématiques abordées étant très près de la réalité des tout-petits, un événement du quotidien de la vie de la classe se présentera assurément; il vous suffira de le saisir pour lancer l'animation de la capsule ou pour rappeler les messages clés.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les capsules proposées touchent l'ensemble des compétences du programme de formation au niveau préscolaire. Il est suggéré de cibler la ou les compétences ainsi que les composantes que vous souhaitez développer chez les enfants par le biais de chacune des capsules.

PROLONGEMENT ET RÉINVESTISSEMENT

Il est proposé à l'enseignant d'assurer le prolongement et le réinvestissement de toutes les capsules au sein du quotidien de la classe, et ce, tout au long de l'année scolaire. Cela favorisera l'intégration des notions apprises et l'enfant pourra s'en servir ailleurs, au moment opportun. Par exemple, les règles de sécurité peuvent rester affichées dans la classe afin que l'enseignant les rappelle de temps à autre.



Notes à l'enseignant

L'activité pédagogique sur la prévention de l'agression sexuelle s'inscrit dans le projet plus vaste d'éducation à la sexualité des enfants de niveau préscolaire. Toutefois, le thème de l'agression sexuelle étant un sujet particulièrement sensible, il est recommandé à l'enseignant de prendre le temps de lire cette note qui peut sembler longue au premier abord. Les informations qu'elle contient lui permettront de s'approprier le sujet et de pouvoir intervenir avec beaucoup plus d'aisance.

Si on reconnaît que la sexualité est une composante de la personne présente dès sa naissance et jusqu'à sa mort, on admettra que le jeune enfant de niveau préscolaire, fille ou garçon, vit aussi une sexualité. Toutefois, il faut se garder de comparer la sexualité du jeune enfant à celle de l'adulte et d'interpréter ses questions, ses attitudes et ses comportements d'un point de vue d'adulte, car la sexualité n'est pas que génitalité et ne doit pas être réduite qu'à la relation sexuelle. En effet, elle comporte aussi une dimension psychoaffective, une dimension relationnelle, une dimension sociale et culturelle de même qu'une dimension morale et spirituelle. La sexualité s'actualise à chaque étape du développement de la personne de manière différente et englobe bien des aspects qui sont normaux et positifs comme : l'identité sexuelle, les rôles sexuels, l'éveil sexuel, les changements pubertaires, le sentiment amoureux, l'orientation sexuelle, le désir, le plaisir, etc.

Chaque âge comporte un enjeu précis du développement psychosexuel. En conséquence, chaque étape du développement de l'enfant – et de l'adolescent – est marquée par des manifestations de sa sexualité et des préoccupations particulières. En effet, pour le jeune enfant, rien n'est tabou. En même temps qu'il développe son langage, il prend plaisir à découvrir et à nommer toutes les parties de son corps. Les jeux sexuels sont spontanés et contribuent à la découverte des différentes parties de son corps et des fonctions sexuelles. Ils constituent aussi une façon qui lui est propre d'affirmer son identité de genre et de trouver réponse à ses questions (pour plus de détails sur le développement psychosexuel de l'enfant de 3 à 5 ans, voir page 66). Le

développement sexuel sain, normal et naturel du jeune enfant fait qu'il a besoin de comprendre et de découvrir, qu'il est curieux, qu'il a tendance à imiter les grands, en même temps qu'il a besoin de touchers affectueux et chaleureux.

Mais la sexualité comporte aussi quelques facettes plus sombres, dont un problème qu'il nous faut bien considérer : l'agression sexuelle. Et sur cette question, nous pouvons déjà agir en amont, dès le jeune âge de l'enfant.

Mais qu'est-ce que l'agression sexuelle ?

Au Québec, l'agression sexuelle est considérée comme un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2008). Cette définition s'applique à tous, sans exception, peu importe l'âge, le sexe, la culture, l'état civil, la religion et l'orientation sexuelle de la victime ou de la personne qui agresse, peu importe aussi le type de geste à caractère sexuel posé, le lieu ou le milieu de vie dans lequel le geste à caractère sexuel a été posé, et enfin, les liens qui existent entre la victime et l'agresseur sexuel.



L'agression sexuelle, des faits

Bien que la prévalence exacte des agressions sexuelles soit difficile à cerner, on sait que ce phénomène est très important au Québec tout comme au Canada. En effet, Tourigny et Baril affirment qu'un grand nombre d'enfants subiront une agression sexuelle dans leur enfance ou leur adolescence (Tourigny et Baril, 2011). Des études québécoises montrent qu'une femme sur cinq et un homme sur dix déclarent avoir vécu une agression sexuelle avant d'atteindre l'âge de la majorité (Tourigny, Gagné, Joly, et Chartrand, 2006).

En 2008, au Québec, 5 341 infractions sexuelles ont été enregistrées par les corps policiers. Ces infractions regroupent plusieurs délits du Code criminel canadien, notamment les agressions sexuelles, les contacts sexuels ou l'incitation à des contacts sexuels auprès d'un enfant de moins de 16 ans, l'exploitation sexuelle d'un adolescent de 14 à 18 ans et l'inceste. Depuis le 1^{er} mars 2008, elles rassemblent aussi la corruption d'enfants, le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme. Ces infractions sexuelles ayant fait l'objet d'un signalement étaient principalement des agressions sexuelles. Le tiers des infractions sexuelles enregistrées en 2008 avaient été signalées à la police le jour même de leur perpétration, tandis que 20 % l'ont été plus d'un an après avoir été commises. La majorité des victimes étaient de sexe féminin (83 %). De plus, 68 % des victimes avaient moins de 18 ans, dont 53 % étaient de jeunes filles et 15 %, de jeunes garçons. En outre, un peu plus de huit sur dix (81%) connaissaient l'auteur de l'agression. Cette proportion était plus élevée chez les jeunes (86 %) que chez les adultes (71 %) (ministère de la Sécurité publique, 2010).

Les conséquences des agressions sexuelles, tant à court qu'à long terme, peuvent être très néfastes pour les victimes et pour leur famille, voire pour la survie de certains jeunes. Ces conséquences négatives peuvent se manifester dans plusieurs sphères du développement de l'enfant et se poursuivre jusqu'à l'âge adulte. Notons particulièrement des conséquences liées à l'agression sexuelle en tant que telle, à savoir les symptômes de stress post-traumatique, les

comportements sexuels problématiques et les symptômes de dissociation (Hébert, 2011). En outre, les coûts relatifs aux soins de santé sont importants (Dallam, 2001). Ces agressions peuvent constituer des atteintes graves à la dignité et à l'intégrité physique et mentale des victimes. De plus, la victimisation sexuelle durant l'enfance et l'adolescence est un facteur de risque important de la victimisation psychologique, physique et sexuelle à l'âge adulte pour les hommes et les femmes (Classen, Palesh, et Aggarwal, 2005; Desai, Arias, Thompson, et Basile, 2002).

Les devoirs et responsabilités des adultes

Avant cette intervention éducative, la direction de l'école devrait s'assurer que tous les intervenants de l'école connaissent la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et leur devoir de signalement notamment. En vertu de la LPJ, tout adulte a le devoir de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse toute situation où le développement ou la sécurité de l'enfant semble compromis. En ce qui a trait à l'agression sexuelle, cette obligation prévaut tant dans l'exercice de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Avant d'entreprendre l'animation de cette activité pédagogique, l'enseignant doit être bien au fait de l'attitude à adopter en cas de dévoilement d'une agression sexuelle par un enfant et de la procédure à suivre pour faire un signalement (voir le document *Devoir de signalement*, en annexe à la page 67).

De même, tel que le stipule l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001), une concertation doit être établie dans l'école car certaines situations peuvent exiger l'intervention de plusieurs partenaires. Ainsi, la trajectoire de services à offrir aux enfants doit être claire pour toute l'équipe-école (qui fait quoi? Quelle procédure doit-on utiliser pour acheminer la demande? Comment préserver la confidentialité? Etc.).



Aborder ce thème avec les enfants du préscolaire ?

Il ne faut pas aborder « l'agression sexuelle » en tant que telle avec des enfants d'âge préscolaire, et ce, afin de ne pas leur faire peur. Il faut par ailleurs leur donner des moyens pour assurer leur sécurité. C'est aux parents, éducateurs et enseignants que revient la responsabilité d'éduquer et d'outiller les enfants en fonction des dangers qui les guettent, y compris sur le plan sexuel. Il va s'en dire que l'agression sexuelle est un acte inacceptable et un événement des plus bouleversants que l'enfant puisse subir (Paillé, Dufour et Ménard, 2011).

Parler de sexualité simplement et naturellement comme on le fait pour tous les autres sujets contribue à aider l'enfant à se protéger de situations d'agression sexuelle. L'enfant qui connaît et nomme adéquatement les parties intimes et sexuelles de son corps, qui comprend la notion d'intimité, qui est capable de dire « non » s'il ressent de l'inconfort même avec une personne qu'il connaît bien et qui est aussi capable de parler à un adulte de confiance des situations qui le dérangent, a déjà les outils de base pour se protéger d'une possible situation d'agression sexuelle. Ainsi à cette période de son développement, il sera intéressant que l'enfant puisse nommer les organes génitaux tout autant que les autres parties de son corps : ceci lui permettra d'intégrer cette dimension sexuelle à son développement global. De plus, à cet âge, l'enfant apprendra aussi facilement les termes exacts que les termes plus colorés (« zizi », « quéquette », etc.) pour nommer les parties de son corps.

Pourquoi aborder la sexualité à l'école ?

Il est indéniable que les parents ont le rôle premier d'éducation à la sexualité de leurs enfants. Qu'ils en parlent ouvertement ou non, ils transmettent des messages plus ou moins explicites sur la sexualité, et ce, dès le jeune âge des enfants. Aussi, l'influence de la famille peut être profonde et décisive, de façon positive ou négative. La sexualité s'apprend partout : à la maison au contact du père et de la mère, du frère et de la sœur, des oncles, des tantes, des cousins, des cousines, etc.

Mais la maison n'est pas le seul lieu de socialisation pour les enfants. La sexualité s'apprend aussi dans la rue, dans les lieux de loisir, au contact d'autres garçons et d'autres filles, d'autres adultes et des amis. Qu'on le veuille ou non, l'école et la famille exercent toutes deux une influence sur la sexualité des enfants, sur leurs perceptions, leurs attitudes, leurs croyances, leurs valeurs et leurs comportements : et cette influence est complémentaire. En ce sens, l'école est un milieu de vie, un lieu de socialisation où la fille et le garçon demeurent des êtres en développement, en croissance, en contact avec d'autres personnes, plus jeunes et plus âgées qu'elle ou lui, et de l'un ou l'autre sexe. C'est un milieu fort important d'expérience et d'apprentissage des relations humaines.

L'école n'échappe pas non plus à cette réalité sociale qu'est l'agression sexuelle, car comme tous les autres milieux de vie, elle est confrontée à l'existence de rapports inégalitaires entre les individus, que ce soit entre les jeunes eux-mêmes, entre jeunes et adultes ou entre adultes. Ces rapports peuvent avoir une connotation sexuelle ou être carrément des comportements sexuels abusifs. Le milieu scolaire peut aussi être témoin de situations d'agression sexuelle vécues en dehors de l'école. Par ailleurs, en tant que milieu d'éducation, l'école forge les attitudes, transmet des valeurs d'égalité des sexes, de respect de soi et de l'autre, et de responsabilité, en plus de faire réfléchir. Dans ce contexte, elle peut sans aucun doute contribuer à la prévention de l'agression sexuelle chez les enfants, si jeunes soient-ils.

Liens possibles avec le Programme de formation de l'école québécoise

L'animation de la présente activité pédagogique sur la sexualité auprès de l'enfant de 5 ans est en lien avec la prévention de l'agression sexuelle. Rappelons que les activités proposées permettront à l'enfant de développer différentes compétences du programme du préscolaire. Il est suggéré à l'enseignant d'identifier celles qui seront les plus significatives, selon le contexte.



Une activité à planifier

Par souci d'offrir des activités de promotion et de prévention, la direction et l'équipe de l'école sont conviées à travailler ensemble afin de partager une vision globale et déployer des activités cohérentes au regard de la sexualité. L'activité pédagogique sur la sexualité proposée ici s'inscrit dans cette approche globale et concertée de promotion et de prévention (l'approche *École en santé*).

Il est suggéré de prévoir l'activité pédagogique dans la planification globale de l'enseignant dès le début de l'année scolaire et de la coordonner avec l'ensemble des activités de l'école afin d'assurer la cohérence des interventions. Une fois cette planification achevée, elle devrait être diffusée à l'ensemble des acteurs concernés (personnel de l'école, service de garde, conseil d'établissement, parents, etc.) au moyen des mécanismes de diffusion de l'information en place dans le milieu. À cet effet, un modèle de lettre pour informer les parents de la tenue de cette activité pédagogique est proposé (**voir l'annexe 1, à la page 27**). De plus, quelques notes d'information portant sur les thèmes qui auront été discutés à l'école sont aussi suggérées pour soutenir les parents lors de leurs interventions à la maison (**voir les annexes 8, 11, 19 et 38, aux pages 34, 37, 45 et 64**).

Les thèmes abordés dans cette activité pédagogique concernent les parties sexuelles du corps, l'intimité et les règles de sécurité. Rappelons qu'il peut être profitable pour les élèves que l'enseignant fasse des rappels des apprentissages importants à partir d'autres situations vécues à d'autres moments de la vie de la classe. Les élèves intégreront davantage les messages clés s'il fait avec eux un réinvestissement de ces apprentissages au fur et à mesure que des situations du quotidien se présentent.

L'animation, une affaire d'équipe

Plusieurs personnes associées à l'école peuvent agir en soutien à l'enseignant : l'infirmière, l'animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, le policier éducateur, l'éducateur spécialisé, le travailleur social, le psychologue, etc. Chacun a un rôle à jouer lorsque vient le temps de traiter de la prévention de l'agression sexuelle auprès des élèves. L'enseignant ne devrait pas traiter seul de ce sujet.

L'animation d'activités portant sur la sexualité peut rendre les intervenants inconfortables : n'hésitez pas à en parler, si tel est le cas. Il peut alors être souhaitable de coanimer les activités avec un autre intervenant. À tout le moins, il faut prévenir les autres intervenants de l'école du fait que cette thématique sera abordée avec les élèves afin qu'ils puissent se rendre disponibles pour répondre à des besoins individuels, le cas échéant.

L'activité pédagogique : *Les petits découvreurs... de la sexualité!*

Pour aborder le thème de la sexualité tout autant que celui de la prévention de l'agression sexuelle, il faut considérer l'âge et le développement des élèves à qui l'on s'adresse. Des apprentissages sont souhaitables tout au long du parcours scolaire de l'enfant, mais doivent être gradués. Une carte conceptuelle (voir page 70) présente les éléments à aborder au niveau préscolaire et à chacun des cycles du primaire. Ainsi, l'enseignant peut savoir ce qui sera appris aux cycles suivants.

Cette activité pédagogique porte sur la sexualité en lien avec la prévention de l'agression sexuelle. Elle s'adresse aux enfants de 5 ans du niveau préscolaire. Plus précisément, à la page 71, une carte conceptuelle présente les éléments à aborder avec ces enfants. L'activité pédagogique proposée se découpe en quatre capsules de 20 minutes abordant chacune un thème précis, mais tous liés les uns aux autres. Par des tâches très concrètes, l'activité vécue par les enfants favorisera les apprentissages dans une situation formelle.

Cet outil pédagogique vise à soutenir les enseignants dans leurs interventions auprès des enfants à l'école, au regard de la prévention de l'agression sexuelle. Ce projet constitue l'une des réponses sociales à donner au problème particulier de la violence sexuelle en visant la diminution du nombre des agressions sexuelles chez les jeunes en général et les enfants en particulier. C'est pourquoi il faut agir « avant » que le problème ne survienne, d'où l'importance de le faire dès le niveau préscolaire.



Attention aux attitudes

Lorsqu'il aborde les parties sexuelles du corps humain, l'enseignant doit porter une très grande attention aux mots qu'il emploie afin, notamment, de **ne pas définir la fille par ce qu'elle n'a pas**. Ainsi, il évitera de dire : « tu es une fille parce que tu n'as pas de pénis... ». Trop de fois, les filles ont été décrites par la négative, ce qui est dévalorisant. Il dira plutôt : « tu es une fille parce que tu as une vulve, un vagin... ». Cette nuance permet à l'enfant d'intérioriser une perception positive d'elle-même et contribue à renforcer son identité de genre ainsi que son estime de soi. D'ailleurs, pour les questions anatomiques, et parce que l'enfant a besoin de concret pour apprendre, il peut être avantageux d'utiliser des livres, des illustrations, des jeux, etc.

Bien qu'il soit reconnu que la majorité des victimes d'agression sexuelle connaissent leur agresseur, celui-ci étant le plus souvent une personne de leur entourage immédiat, l'activité pédagogique présentée aux enfants de niveau préscolaire ne nomme personne. **L'accent est plutôt mis sur les gestes inadéquats et inacceptables, peu importe qui les pose**. En effet, dès que l'on parle, par exemple des papas, des grands-papas, des grands frères, des oncles, etc., l'enfant de cet âge se fait une représentation très nette de la personne à partir des gens qu'il connaît. Conséquemment, tout en les sensibilisant à l'agression sexuelle, il faut éviter de développer chez les enfants une méfiance induite envers les personnes de leur entourage. L'enseignant se limitera alors à parler « d'une personne » qui peut être « quelqu'un qu'on aime beaucoup » et « qui nous aime bien aussi ».

En aucun cas cette activité pédagogique ne veut mettre l'accent sur les mauvais traitements ou les préjudices que pourrait vivre l'enfant. Au contraire, toute l'activité pédagogique vise à lui apprendre à se protéger sans lui faire peur ni le traumatiser. Elle est axée sur des éléments de contenu servant à l'outiller, à lui apprendre à se respecter et à respecter les autres. On ne saurait trop insister sur le fait qu'il faut être vigilant à **ne pas faire peur** pour ne pas amener les élèves à voir une agression sexuelle partout, dans tous les gestes de tout le monde. Enfin, il sera pertinent d'intervenir lors de tout geste inacceptable posé dans la classe (exemples : un enfant veut toucher une fesse d'un autre enfant ou lever sa robe, embrasser un enfant qui ne veut pas, etc.).

Par ailleurs, l'enseignant doit prendre au sérieux toute allégation ou toute information selon laquelle un enfant serait victime d'abus sexuel. Aussi, l'enseignant doit être en mesure d'offrir à la victime l'aide dont elle a besoin ou de l'orienter vers les ressources aptes à le faire (Directeur de la protection de la jeunesse [DPJ], policier, etc.), car cette situation doit cesser rapidement (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001).

Pendant et après l'animation de l'activité

Étant donné le côté plus délicat du thème de la prévention de l'agression sexuelle qui est visé sans être directement abordé avec les enfants du préscolaire, nous suggérons de porter attention aux répercussions possibles des interventions.

- **Garder l'œil ouvert** et être attentif aux changements d'attitudes ou de comportements des élèves.
- **Avoir une oreille attentive** et écouter ce que les élèves ont à dire.
- **Savoir comment réagir** en situation de confiance ou de dévoilement d'agression sexuelle de la part d'un élève dans le groupe.
- Lorsque cela est possible, **faire un lien avec les notions vues précédemment**, afin de favoriser l'intégration des notions apprises.
- **Garder des traces** des interventions et afficher aux murs le matériel d'une activité spécifique qui pourra constituer **un rappel des principaux messages**.
- **Poursuivre la démarche d'éducation à la sexualité** en abordant avec les élèves d'autres thématiques correspondant à leur niveau de développement psychosexuel et à leurs préoccupations.
- **Saisir les occasions** d'intervenir en éducation à la sexualité lorsque survient une situation particulière (exemple : plusieurs enfants sont aux toilettes pendant qu'un enfant fait pipi, un enfant demande de voir les parties sexuelles de son enseignant, un enfant se masturbe dans la classe, etc.).



Les questions des enfants

Rappelons que chaque étape du développement de l'enfant est marquée par des questions et des préoccupations particulières. Ainsi, le niveau de compréhension de l'enfant aux réponses qui lui sont données sera établi en fonction de son développement cognitif, mais aussi des expériences, voire des traumatismes qu'il a vécus. Les questions des enfants peuvent justement nous renseigner sur leurs expériences, celles-ci pouvant ne pas être adaptées à leur âge.

À cette étape de leur développement, les enfants sont préoccupés par des questions sur leur corps, sur la naissance ou sur d'autres sujets, par exemple : « À quoi sert un pénis ? », « D'où je viens ? », « D'où viennent les bébés ? », « Comment le bébé est entré dans le ventre de la maman ? », « Comment il fait pour sortir ? », « Pourquoi le ventre de la dame est-il aussi sorti ? », « Pourquoi je ne dois pas monter dans la voiture d'un inconnu ? », etc.

Dans tous les cas, les réponses aux questions des enfants doivent être simples et formulées selon leur niveau de langage. Elles ne doivent pas dépasser leur demande et leur capacité à comprendre ni être chargées d'explications compliquées. Adopter une attitude positive favorisera le dialogue et les échanges avec l'enfant. De plus, il faut éviter de remettre la réponse à plus tard ou de ne jamais répondre à ses questions. Le meilleur moment pour lui répondre n'est pas celui que l'adulte choisit, mais celui où l'enfant veut savoir, veut comprendre, dans toute sa spontanéité. Pour chaque question d'un enfant, l'adulte doit pouvoir répondre de façon judicieuse et dans les limites de son intervention.

À certains moments, il peut être utile de demander à l'enfant de tenter de répondre à sa propre question ou encore de lui faire reformuler. Cela vous aidera à comprendre la véritable demande et à percevoir ce qu'il sait du sujet sur lequel il questionne. Il peut aussi être avantageux de d'abord demander aux autres enfants d'y répondre, si vous êtes en groupe. Cela permettra de mieux comprendre le sens réel de la question, de se faire une idée sur ce que les autres enfants savent, d'ajuster votre vocabulaire et votre langage à leur capacité de compréhension et de situer les limites de votre réponse afin de ne pas aller trop loin.

Quoi qu'il en soit, à cet âge, aucune question de l'enfant n'est malveillante ou mal intentionnée. En conséquence, chacune de ses questions mérite qu'on y accorde la même importance que l'enfant lui accorde et qu'on prenne le temps d'y répondre adéquatement.

Dominique-fille ou Dominique-garçon ?

CAPSULE 1

THÉMATIQUE :

Ressemblances et différences entre le corps de la fille et le corps du garçon

Intentions pédagogiques :

- Comprendre les différences entre le corps des filles et le corps des garçons.
- Acquérir un vocabulaire adéquat en lien avec les parties sexuelles du corps de la fille et du corps du garçon.

Durée approximative :

20 minutes

Matériel requis :

- L'illustration de Dominique (annexe 2, page 28)
- L'illustration de Dominique-fille (annexe 3, page 29)
- L'illustration de Dominique-garçon (annexe 4, page 30)
- L'illustration du maillot de bain pour fille (annexe 5, page 31)
- L'illustration du maillot de bain pour garçon (annexe 6, page 32)
- Mots étiquettes Les parties du corps (annexe 7, page 33)
- Carton, colle, ruban velcro adhésif double face

Au préalable :

- Imprimer les 4 illustrations sur des cartons (on peut les agrandir afin qu'ils mesurent un mètre, soit une grandeur comparable aux enfants de la classe).
- Découper les 4 illustrations.
- Idéalement, plastifier les personnages et les maillots de bain.
- Apposer le ruban velcro adhésif double face afin de pouvoir fixer et retirer les maillots de bain sur les personnages.
- Imprimer les mots étiquettes sur un carton.
- Découper les mots étiquettes.
- Idéalement, plastifier les mots étiquettes.

Pour les parents :

Consulter la fiche d'information à transmettre aux parents (voir l'annexe 8, à la page 34).

À quel moment de la vie de la classe aborder... ...LES PARTIES DU CORPS DE LA FILLE ET DU GARÇON ?

- Tôt dans l'année scolaire, lorsque les enfants rient en entendant les mots « pipi », « caca », « fesses », « pet », etc.
- Lorsqu'il est question de femmes enceintes.
- Lorsqu'on parle du corps humain.
- Lorsque les enfants découvrent les poupées sexuées dans le coin « cuisine ».
- Etc.

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Dominique-fille
ou Dominique-garçon ?

1. Présenter Dominique aux enfants (voir l'annexe 2, à la page 28). « Dominique est un enfant de 5 ans qui aime jouer et qui est curieux. »

Note : Ne pas parler de Dominique comme s'il était un étranger ou un extraterrestre. Ce personnage doit sembler réel afin que les enfants puissent s'y identifier.

2. Demander aux enfants :
 - Vous demandez-vous si Dominique est une fille ou un garçon ?
 - Savez-vous comment différencier le corps d'une fille du corps d'un garçon ?
3. Présenter aux enfants l'illustration de Dominique-fille en maillot de bain et l'illustration de Dominique-garçon en maillot de bain (voir les annexes 3 à 6, aux pages 29 à 32).
4. Proposer aux enfants : « Identifions d'abord les parties du corps semblables chez la fille et chez le garçon » (voir l'annexe 7, à la page 33).
 - Les enfants nomment les parties du corps communes aux deux sexes.
5. Ensuite, mentionner aux enfants : « Pour distinguer une fille d'un garçon, vous devez vérifier les parties du corps cachées sous le maillot de bain de chacun des personnages ».
 - L'enseignant retire les maillots de bain des deux illustrations.
 - Les enfants nomment les parties intimes de la fille (seins, vulve et fesses) et celles du garçon (pénis, scrotum et fesses) et les pointent sur les personnages.
6. Poser les questions suivantes aux enfants :
 - Est-ce que toutes les filles ont des seins, une vulve et des fesses ?
 - Est-ce que tous les garçons ont un pénis, un scrotum et des fesses ?
7. Expliquer aux enfants que toutes les petites filles et toutes les femmes ont des seins, une vulve et des fesses et que tous les petits garçons et tous les hommes ont un pénis, un scrotum et des fesses.
8. Enfin, préciser aux enfants : « Les parties du corps de la fille et du garçon qui sont sous le maillot de bain se nomment aussi « parties intimes » **parce qu'elles n'appartiennent qu'à toi, c'est personnel et on ne les montre pas à tout le monde** ».

Note : Remettre la fiche d'information sur cette capsule aux parents (voir l'annexe 8, à la page 34).

POUR FACILITER L'INTERVENTION

COMMENT RÉAGIR ?

Lorsqu'ils entendent les mots « vulve », « pénis », etc. les enfants ricanent.

Vous pouvez d'abord demander aux enfants ce qui les fait rire. Par la suite, demandez-leur de nommer tous les mots qu'ils connaissent qui ont la même signification que « pénis », « vulve », « fesses ». Il s'agit d'une belle occasion d'enseigner aux enfants qu'il existe des mots corrects et polis, et des mots vulgaires et inadéquats.

Enfin, expliquez qu'il se peut qu'ils soient mal à l'aise ou qu'ils n'aient pas l'habitude de nommer les parties sexuelles du corps et que cela les porte à rire lorsqu'on les nomme. Cependant, il s'agit du bon vocabulaire et en classe, les élèves devront employer les bons mots.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Être capable de nommer les mots « pénis », « vulve », « seins », etc. est déjà une façon pour l'enfant de se protéger des agressions sexuelles ?

Au moment où l'enfant souhaitera dévoiler une situation désagréable, vous comprendrez assurément s'il vous dit : « Je me suis fait toucher les fesses par... ». Par contre, vous pourriez être confus s'il vous disait : « Je me suis fait toucher les p'tits pains par... ».

QUE DIRE ?

Une enfant vous dit : « Moi quand je vais être grande, je vais avoir un pénis... »

Vous devez lui répondre quelque chose qui lui fera comprendre la permanence de son sexe anatomique. Par exemple : « Tu es une fille et tu as une vulve. Lorsque tu seras grande, tu seras une femme et tu auras toujours ta vulve. Les garçons ont un pénis et quand ils seront des hommes, ils auront encore leur pénis ».

Cette affirmation aide aussi l'enfant à consolider son identité de genre.

Ma « boule d'intimité¹ » grossit en même temps que je grandis

CAPSULE 2

THÉMATIQUE :

Compréhension de la notion d'intimité

Intentions pédagogiques :

- Comprendre ce qu'est l'intimité.
- Comprendre que chaque enfant et chaque adulte a besoin d'intimité.
- Comprendre que le besoin d'intimité est de plus en plus présent en grandissant.

Durée approximative :

- 20 minutes

Matériel requis :

- Pâte à modeler (pour tous les enfants)
- Illustration de Dominique « Je me sens bien » (annexe 9, page 35)
- Illustration de Dominique « Je me sens mal » (annexe 10, page 36)
- Un contenant hermétique par enfant (facultatif)

Au préalable :

- Imprimer les 2 illustrations sur un carton.
- Idéalement, plastifier les illustrations.

Pour les parents :

- Consulter la fiche d'information à transmettre aux parents sur cette 2^e capsule (voir l'annexe 11, à la page 37).

À quel moment de la vie de la classe aborder... ...LA NOTION D'INTIMITÉ ?

- Lorsque les enfants sont nombreux aux toilettes.
- Au cours d'éducation physique, lorsqu'un enfant exprime le besoin de s'isoler pour changer de vêtements.
- Etc.

1. Inspiré de Roy, E., Beaulieu, D. (2010). *Techniques d'impact au préscolaire : 50 activités pour éveiller toutes les intelligences et explorer les champs développement sensori-moteur, affectif, social, langagier et cognitif*. Montréal, Les Éditions Quebecor.

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Ma « boule d'intimité » grossit en même temps que je grandis

1. Prendre une petite boule de pâte à modeler et la montrer aux enfants en leur mentionnant que cela représente votre **boule d'intimité** lorsque vous aviez leur âge et que vous étiez de leur grandeur (réfère au besoin d'intimité de l'enfant).
 - Rappeler aux enfants ce qu'est l'intimité :
 - C'est lorsque tu as envie d'être seul (exemples : pour faire pipi, pour te laver, pour t'habiller).
 - C'est ce qui n'appartient qu'à toi, ce qui est personnel et qu'on ne montre pas à tout le monde (exemple : tes parties intimes).
2. Modeler une plus petite boule de pâte en mentionnant aux enfants : « Lorsque vous étiez tout petits, vous étiez incapables de faire quoi que ce soit seuls (exemples : vos parents devaient vous laver, vous aider à boire au biberon, vous habiller). Donc votre **boule d'intimité** était toute petite ».
3. Modeler la boule de pâte d'une grosseur moyenne en disant aux enfants : « Maintenant, vous êtes plus grands et vous êtes capables de faire de plus en plus de choses seuls ».

Poser la question suivante :

 - Qu'êtes-vous capables de faire seuls maintenant, sans l'aide d'un adulte ?
4. Modeler une grosse boule et dire aux enfants : « Plus votre **boule d'intimité** grandit, plus vous avez envie d'être seuls au moment de vous laver, d'aller aux toilettes ou de vous habiller, par exemple. Si votre **boule d'intimité** est plus grosse encore (modeler une plus grosse boule), vous avez peut-être envie d'être seuls pour lire, pour vous reposer, ou pour vous adonner à d'autres activités ».
5. Façonner une très grosse boule de pâte en poursuivant : « Et lorsque votre **boule d'intimité** est très grosse, vous n'avez peut-être plus envie que quelqu'un vous accompagne ou vous aide à faire certaines choses. À partir du moment où votre **boule d'intimité** commence à grossir, personne n'a le droit de la briser en vous forçant, par exemple, à vous laisser laver les parties intimes, à vous regarder pendant que vous vous habillez ou lorsque vous êtes aux toilettes. Cette personne doit respecter votre **boule d'intimité** ».

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Ma « boule d'intimité » grossit en même temps que je grandis (suite)

6. Inviter ensuite les enfants à façonner leur propre boule d'intimité.

Demander aux enfants :

- Pour quelles raisons avez-vous façonné votre boule d'intimité de cette grosseur ?
- Maintenant que vous êtes capable de faire différentes choses par vous-mêmes, est-ce que vous voulez les faire seuls de plus en plus ?
- Vous faut-il encore de l'aide à certaines occasions ?
- Lesquelles ?

7. Montrer aux enfants le visage de Dominique en deux versions : « Je me sens bien » et « Je me sens mal » (voir les annexes 9 et 10, aux pages 35 et 36).

- Dire aux enfants : « Tout comme vous, Dominique a sa propre **boule d'intimité**; Dominique a parfois besoin d'être seul ».
- Ajouter : « Si Dominique souhaitait être seul aux toilettes et que vous alliez le déranger à propos de tout et de rien, comment croyez-vous que Dominique se sentirait? ».
- Expliquer aux enfants : « Vous avez le droit de vous sentir bien. Toute personne doit respecter votre besoin d'intimité. Si vous vous sentez mal, que ça fait **non** en dedans parce que quelqu'un n'a pas respecté votre **boule d'intimité**, c'est un petit système d'alarme. Vous devez aller dire à une grande personne en qui vous avez confiance ce qui vient de se produire. Par exemple, quand l'un de vous a dérangé Dominique qui désirait être seul à la toilette, Dominique aurait dû lui dire quelque chose comme : « Laisse-moi tranquille, je veux être seul ». Ensuite, Dominique aurait dû m'avertir (l'enseignant) pour que la situation cesse au plus vite ».

Note : Remettre la fiche d'information sur cette capsule aux parents (voir l'annexe 11, à la page 37).

POUR FACILITER L'INTERVENTION

COMMENT RÉAGIR ?

Vous surprenez un enfant à se masturber en classe au vu et au su de tous.

Gardez en tête que la masturbation est quelque chose de normal et de naturel, mais que cela se fait en privé (non en cachette).

Dans pareille situation, assurez-vous que l'enfant est conscient de son comportement. Rejoignez-le et dites-lui discrètement de cesser le comportement. Dites-lui que même si cela apporte des sensations agréables, il ne peut pas caresser ses parties intimes devant d'autres personnes. S'il a envie de toucher ses parties intimes, il doit le faire quand il est seul, dans son intimité. Enfin, **aidez-le à identifier les espaces qui sont privés.**

QUE DIRE ?

Trop souvent, on entend encore des petites phrases comme celle-ci : « Touche pas à ça, ce n'est pas beau », « Arrête d'y toucher (le pénis), il va finir par tomber » ou « Est-ce qu'il faut que je le coupe pour que tu cesses de te tripoter comme ça ! », etc., en parlant des organes génitaux.

Ce sont des phrases à proscrire, car en parlant de cette façon, l'adulte éveille les peurs inconscientes de l'enfant. Cela est suffisant pour provoquer chez lui de l'incompréhension, des tensions, de l'anxiété et peut même lui causer des cauchemars.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La masturbation fait partie du développement. L'enfant explore son corps, découvre des sensations agréables par ces touchers. Pour l'enfant, la masturbation est pure découverte, elle procure du plaisir et satisfait sa curiosité. L'autostimulation de ses organes génitaux ne génère pas d'anxiété ou de culpabilité chez l'enfant.

Toc! toc! toc! Je peux entrer ?

CAPSULE 3

THÉMATIQUE :

Respect de l'intimité

Intentions pédagogiques :

- Comprendre que certains gestes de la vie quotidienne devraient être faits dans l'intimité.
- Comprendre l'importance de respecter le besoin d'intimité des personnes qui nous entourent.
- Comprendre l'importance que les autres respectent notre besoin d'intimité.

Durée approximative :

- 20 minutes

Matériel requis :

- 5 illustrations représentant différentes situations pouvant être vécues par un enfant (annexes 12 à 16, pages 38 à 42)
- Illustrations d'une situation avec porte ouverte et porte fermée (annexes 17 et 18, pages 43 et 44)
- Personnages de Dominique-fille et Dominique-garçon en maillot de bain (annexes 3 à 6, pages 29 à 32)

Au préalable :

- Imprimer les 5 illustrations sur des cartons.
- Imprimer les illustrations de la porte ouverte et de la porte fermée sur un carton.
- Idéalement, plastifier les illustrations.

Pour les parents :

- Consulter la fiche d'information à transmettre aux parents sur la capsule 3 (voir l'annexe 19, à la page 45).

À quel moment de la vie de la classe aborder... ...LE RESPECT DE L'INTIMITÉ ?

- Lorsque les enfants sont nombreux aux toilettes.
- Au cours d'éducation physique, lorsqu'un enfant exprime le besoin d'être seul pour changer de vêtements.
- Etc.

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Toc! toc! toc!

Je peux entrer ?

1. Présenter, une à une, les différentes illustrations représentant des situations de la vie quotidienne (voir les annexes 12 à 16, aux pages 38 à 42).
2. Pour chacune de ces illustrations, demander aux enfants : « Est-il préférable de faire cette activité la **porte ouverte** (en présence d'autres personnes) ou la **porte fermée** (lorsque vous êtes seul) ? Expliquez votre réponse. » (Voir les annexes 17 et 18, aux pages 43 et 44.)
3. Fournir quelques explications au besoin.
 - Exemple : « Moi, quand je me brosse les dents, je n'ai pas besoin d'être seul, la porte peut donc demeurer ouverte ».
 - Exemple : « Moi, lorsque je vais aux toilettes, je préfère être seul. Je n'ai pas envie que quelqu'un voie mes fesses donc, je préfère fermer la porte ».
4. Dire aux enfants : « Dans certaines situations, si vous avez **envie d'être seul**, vous avez le droit de **fermer la porte** et de demander aux autres de frapper avant d'entrer. C'est la même chose pour les autres personnes, il est important de respecter leur intimité, qu'elles soient petites ou grandes (exemples : vous frappez et vous attendez qu'on vous dise d'entrer, vous ne regardez pas sous la porte des toilettes, vous êtes seul lorsque vous allez faire pipi ou caca) ».
5. Poursuivre en ressortant les illustrations de Dominique-fille et de Dominique-garçon en maillot de bain (voir les annexes 3 à 6, aux pages 29 à 32).
6. Demander aux enfants :
 - Est-ce que vous vous rappelez quelles parties du corps se trouvent sous le maillot de bain ?
 - Rappeler aux enfants les parties intimes des filles et celles des garçons : seins, vulve, pénis, scrotum et fesses.
7. Poursuivre en demandant :
 - Les parties du corps qui se trouvent sous le maillot de bain se nomment aussi parties... (**intimes**) ?
 - Pourquoi ?
 - Attendre les réponses des enfants.

Dire aux enfants : « On nomme aussi ces parties du corps **parties intimes** parce que ce sont des parties de votre corps **qui n'appartiennent qu'à vous, c'est personnel et on ne les montre pas à tout le monde**. Personne n'a le droit de vous demander de regarder ou de toucher **ses** parties intimes. Aussi, personne n'a le droit de regarder ou de toucher **vos** parties intimes sans votre permission, sauf vos parents, le médecin et l'infirmière pour des soins de santé ou d'hygiène (exemples : appliquer une crème, laver les parties intimes des tout-petits, soigner une blessure). Si quelqu'un touchait vos parties intimes pour autre chose que des soins de santé ou d'hygiène, vous devez dire **non** et vous devez en parler à un adulte en qui vous avez confiance. Mais, il peut arriver qu'une personne touche vos parties intimes sans le faire exprès. Dans ce cas, habituellement la personne s'excuse et ne recommence plus. »

Note : Remettre la fiche d'information sur cette capsule aux parents (voir l'annexe 19, à la page 45).

POUR FACILITER L'INTERVENTION

COMMENT RÉAGIR ?

Une fillette vous informe que malgré qu'elle lui ait dit « non » à quelques reprises, un garçon continue de lever sa robe lors de la récréation.

Bien que vous soyez confronté à plusieurs situations dans la cour d'école, ne prenez pas celle-ci à la légère. Dites à cette petite fille qu'elle a le droit d'être respectée et que si elle dit **non**, c'est **non**. Rassurez-la sur le fait que vous interviendrez auprès du garçon et que si cela se répétait, elle devrait vous aviser à nouveau.

Vous devez aussi intervenir auprès de l'enfant qui se faisait insistant en lui faisant comprendre que quand une autre personne dit **non**, c'est **non** et que dans ce cas, il doit cesser le comportement.

Cette façon d'intervenir auprès de l'enfant qui subit le comportement d'une autre personne est aussi une façon de l'outiller pour réagir en cas d'agression sexuelle.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les sociétés occidentales associent souvent le toucher et le massage à la sexualité. Pourtant, toute personne – et l'enfant en particulier – a besoin de touchers affectueux.

Les marques d'affection que les adultes se donnent et qu'ils donnent aux enfants contribuent à développer la capacité d'aimer des enfants.

Mais il est très important d'apprendre aux enfants à faire la distinction entre un toucher affectueux et un toucher inapproprié.

QUE DIRE ?

Un enfant se questionne sur le fait qu'un autre enfant se change dans la salle de bain et non avec les autres dans la classe (ou dans le vestiaire)...

L'enfant qui pose cette question doit comprendre que chaque fille ou chaque garçon peut avoir des raisons les poussant à se changer à l'écart du groupe. Ce qu'il faut retenir, c'est l'importance de respecter son besoin d'intimité. Il doit être respectueux envers ses amis (ne pas les questionner ni les ridiculiser).

Moi, je sais quoi faire!

CAPSULE 4

THÉMATIQUE :

Règles de sécurité (qui prévalent aussi en matière de prévention de l'agression sexuelle)

Intentions pédagogiques :

- Connaître les règles de sécurité générales (qui prévalent aussi en matière de prévention de l'agression sexuelle).
- Identifier des personnes de confiance.

Durée approximative :

- 30 minutes

Matériel requis :

- 10 mises en situation illustrées (annexes 20 à 29, pages 46 à 55)
- 8 règles de sécurité illustrées (annexes 30 à 37, pages 56 à 63)
- 2 pictogrammes « Je me sens bien » et « Je me sens mal » (annexes 9 et 10, pages 35 et 36)
- Carton
- Clochette (facultatif)

Au préalable :

- Imprimer les 10 mises en situation sur des cartons (prévoir suffisamment de copies pour chaque dyade).
- Imprimer les 8 illustrations des règles de sécurité sur des cartons.
- Imprimer les 2 pictogrammes sur des cartons (ou utiliser ceux préparés pour l'animation de la capsule 2).
- Idéalement, plastifier les illustrations.

À quel moment de la vie de la classe aborder... ...LES RÈGLES DE SÉCURITÉ?

- À l'Halloween.
- Lors d'un exercice d'incendie (règles à suivre), etc.

Pour les parents :

- Consulter la fiche d'information à transmettre aux parents sur la capsule 4 (voir l'annexe 38, à la page 64).

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Moi, je sais quoi faire!

1. Former des équipes de deux enfants.
2. Distribuer différentes mises en situation (format « carte de hockey » ou format 8½ X11) illustrant différentes expériences que vit Dominique à chacune des équipes (voir les annexes 20 à 29, aux pages 46 à 55).
Note : Tenter d'équilibrer le nombre de situations adéquates et inadéquates pour chaque équipe.
3. Demander aux enfants de répondre aux questions suivantes :
 (Inviter les élèves à sonner la clochette s'ils considèrent leur situation inacceptable).
 - Qu'est-ce que vous voyez ? Que vit Dominique dans cette situation ?
 - Est-ce une situation acceptable ou inacceptable ? Est-ce que ça fait non en dedans ? Est-ce que le petit système d'alarme sonne ? (**L'enseignant présente le pictogramme correspondant à la réponse de l'enfant** (« Je me sens bien » = acceptable ou « Je me sens mal » = inacceptable) (voir les annexes 9 et 10, aux pages 35 et 36).
 - Si la situation est inacceptable, que devrait faire Dominique ? (Rappelez-vous ce qu'aurait dû faire Dominique lorsqu'il avait le goût d'être seul) .
4. Présenter aux enfants les deux principales règles de sécurité en matière de prévention de l'agression sexuelle.
 « Je dis **non** » et « Je parle à un adulte en qui j'ai confiance » (voir les annexes 30 et 31, aux pages 56 et 57).
 - Mentionner aux enfants : « Dans toute situation où vous vous sentez mal, que ça fait **non** à l'intérieur de vous, c'est un petit système d'alarme qui vous informe que vous devez réagir. Dans ce cas, vous devez dire **non** et vous devez parler à une personne en qui vous avez confiance de cette situation qui vous rend triste, vous dérange ou vous fait mal pour que cela cesse au plus vite ».
 - Ajouter : « Vous devez en parler même si cette personne vous demande de garder le secret sur ce qui s'est passé, même si cette personne vous a menacé (exemple : je vais faire du mal à tes parents), vous a fait du chantage (exemple : je vais dire que tu as menti, personne ne te croira), vous a fait des promesses (exemple : je vais t'acheter un très gros cadeau). Il s'agit d'un mauvais secret. Un **mauvais secret** crée de la peine ou de la peur, vous devez vous en débarrasser. Il ne mérite pas d'être un secret, même si on vous dit de ne jamais le répéter à personne. Par exemple, quelqu'un touche vos fesses (ou vous demande de toucher ses parties intimes) et vous dit de ne le dire à personne. Vous ne devez pas garder de tels secrets, il faut que vous en parliez à un adulte de confiance. Si la personne à qui vous en parlez ne vous croit pas, vous devez en parler à une autre personne jusqu'à ce que l'on vous croit ».
 - Inviter chaque enfant à nommer des personnes de confiance (personnes adultes et responsables).
5. Rappeler aux enfants les règles habituelles assurant leur sécurité en toutes circonstances (voir les annexes 30 à 37, aux pages 56 à 63).

Note : Remettre la fiche d'information sur cette capsule aux parents (voir l'annexe 38, à la page 64).

POUR FACILITER L'INTERVENTION

COMMENT RÉAGIR ?

Un enfant vous dit : « Moi, mon gardien (ou ma gardienne) lave mes parties intimes même si je n'en ai pas envie ».

Vous pouvez d'abord demander à l'enfant s'il a dit clairement à son gardien (ou sa gardienne) qu'il était capable de se laver seul. Par la suite, cherchez à savoir si l'enfant a parlé de cette situation à ses parents. Dites à l'enfant que pour que la situation ne se reproduise plus, ses parents doivent en parler au gardien (ou à la gardienne).

Parlez-en aussi aux parents. Suggérez-leur d'aborder la question avec le gardien (ou la gardienne) et de lui demander de ne plus laver les parties intimes de leur enfant. S'il recommençait malgré leur avertissement, cela devrait faire l'objet d'un signalement au DPJ, car cette situation doit cesser.

QUE DIRE ?

Après les apprentissages sur les parties sexuelles du corps, un élève demande à l'enseignante si elle a une vulve et s'il peut la voir ?

Vous devez répondre aux deux parties de la question qui vous est adressée personnellement, mais en la « dépersonnalisant ».

Ainsi, vous pouvez répondre que, comme toutes les filles et toutes les femmes, vous avez une vulve, mais que non, vous ne la montrerez pas, car c'est une partie intime qu'on n'a pas à montrer à tout le monde.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le besoin de sécurité est le deuxième besoin à combler selon la pyramide des besoins et de l'accomplissement de la personne, de Maslow.



MATÉRIEL
REPRODUCTIBLE



ANNEXE 1

Modèle de lettre aux parents

Logo de l'école

Le (date)

Aux parents des élèves de l'école (nom)

Objet: Activités pédagogiques d'éducation à la sexualité

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous informons que de nouvelles activités pédagogiques d'éducation à la sexualité ont été développées dont l'une, soit la prévention de l'agression sexuelle, sera animée dans la classe de votre enfant.

Soyez sans crainte, la prévention de l'agression sexuelle n'est pas une thématique que nous abordons directement et explicitement avec vos enfants, car nous ne voulons pas leur faire peur. Il faut toutefois leur donner des outils pour assurer leur sécurité. C'est pourquoi nous leur proposons des activités portant sur les thèmes suivants :

- CAPSULE 1 : **Ressemblances et différences entre le corps de la fille et le corps du garçon**
- CAPSULE 2 : **Compréhension de la notion d'intimité**
- CAPSULE 3 : **Respect de l'intimité**
- CAPSULE 4 : **Règles de sécurité de base en prévention de l'agression sexuelle**

Ces activités pédagogiques visent à soutenir les intervenants du milieu scolaire dans leurs interventions de promotion d'une sexualité saine et responsable et d'éducation à la sexualité. Aussi, vous en entendrez certainement parler à la maison.

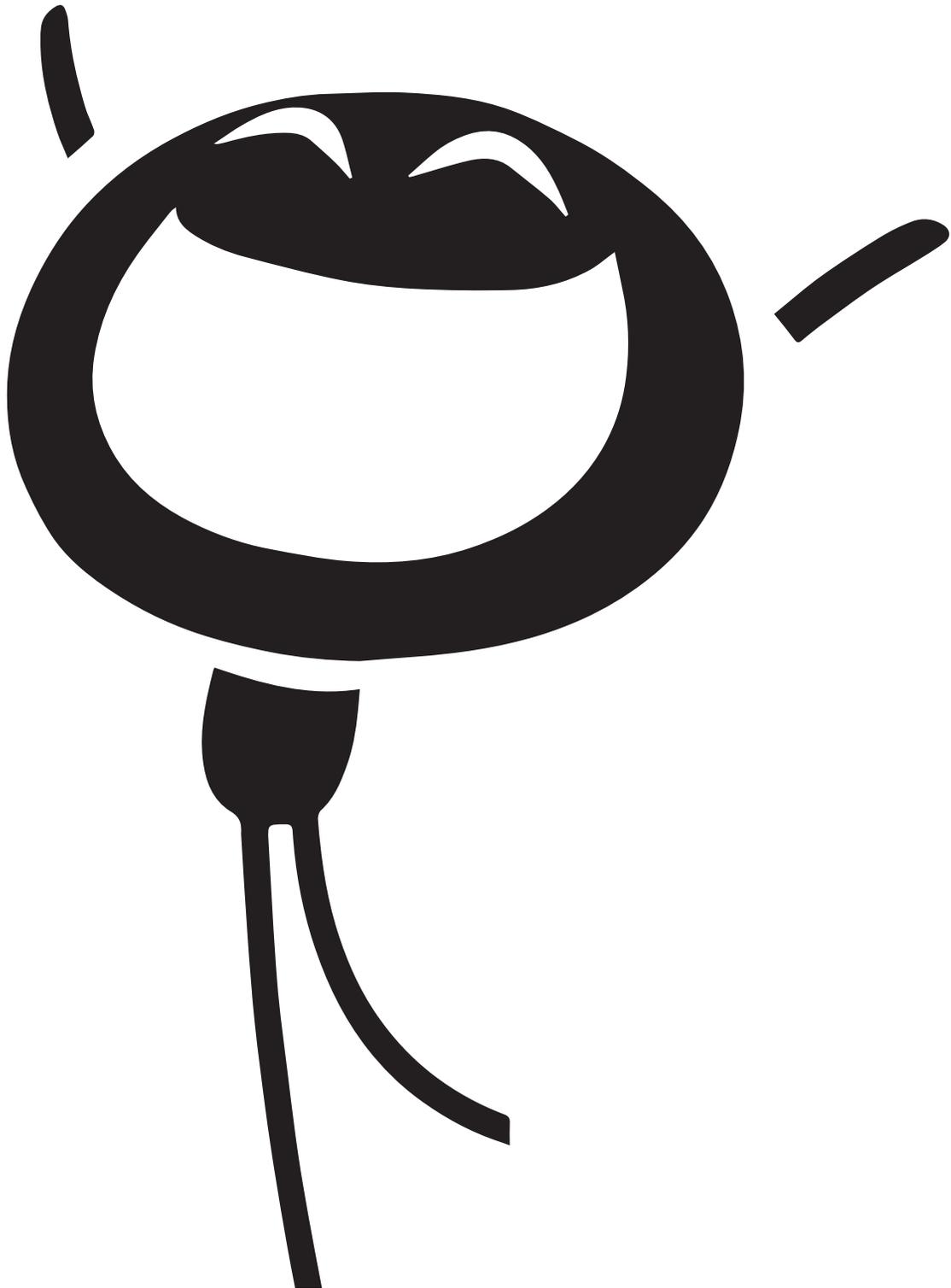
Après chacune des quatre capsules, vous serez informés de ce qui aura été abordé en classe ainsi que des messages essentiels que votre enfant doit retenir pour assurer sa sécurité.

Nous vous remercions pour votre grande collaboration. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Direction d'école

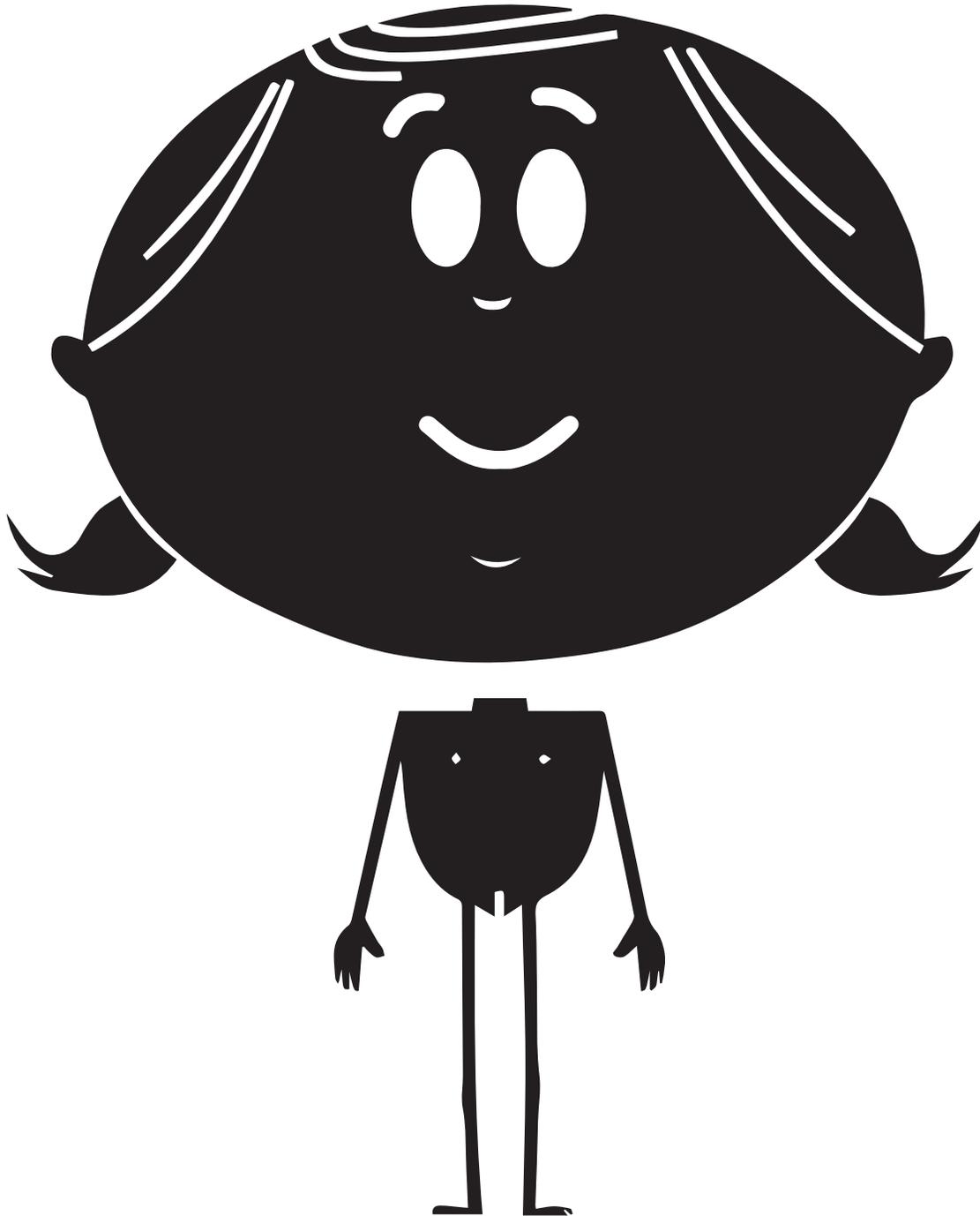
ANNEXE 2

Dominique

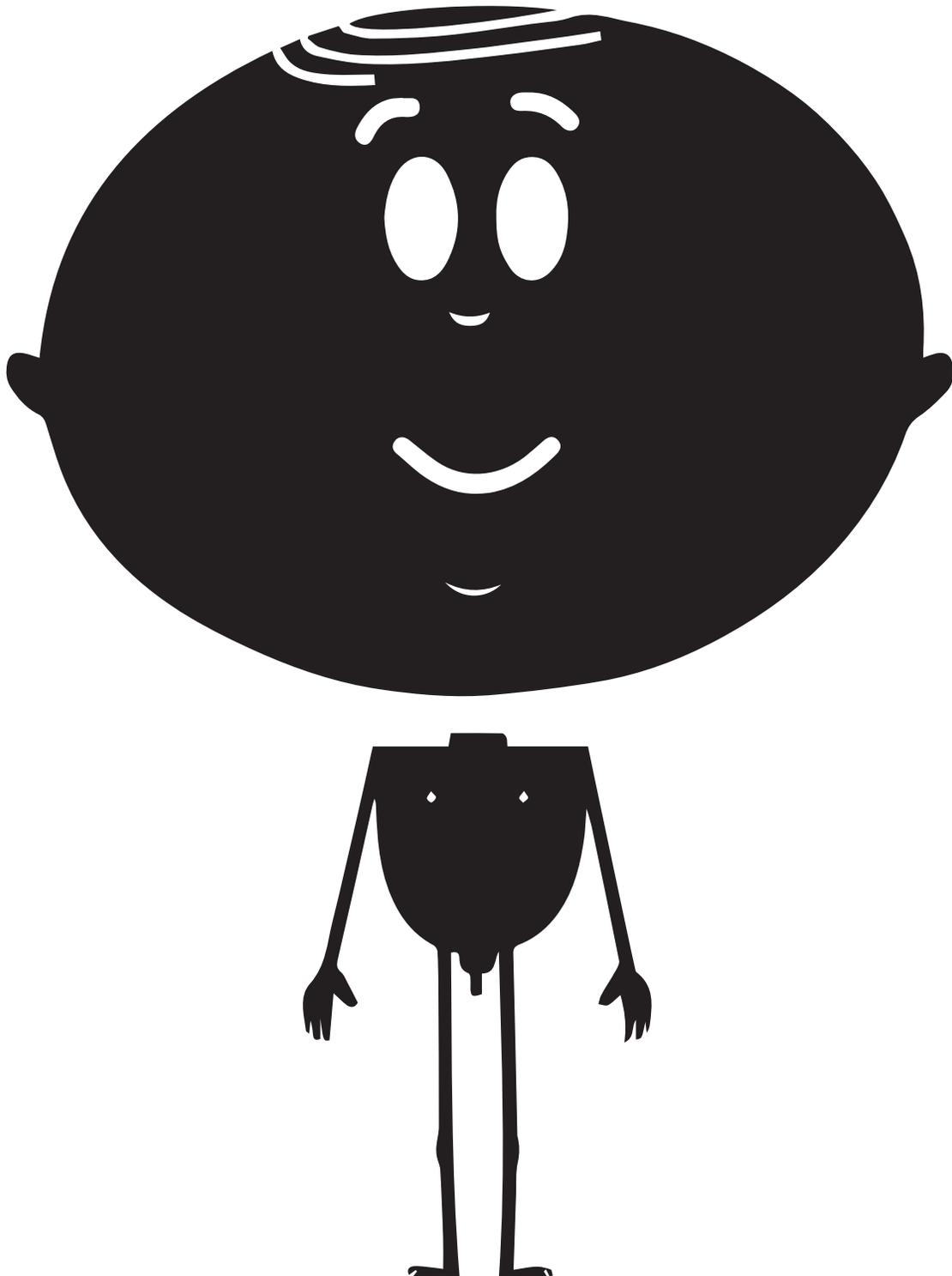


ANNEXE 3

Dominique-fille



Dominique-garçon



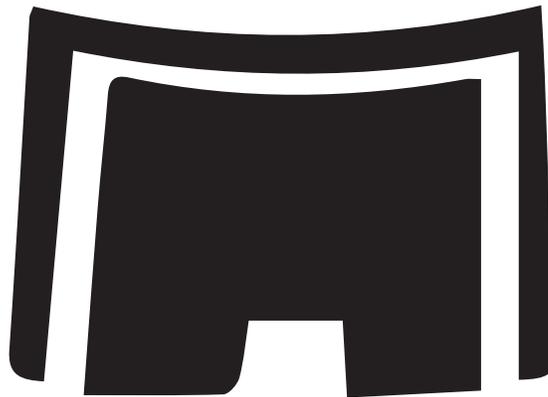
ANNEXE 5

Maillot de bain pour fille



ANNEXE 6

Maillot de bain pour garçon



ANNEXE 7

Mots étiquettes

Les parties du corps

tête	front
bouche	cou
sein	dos
doigt	fesse
pénis	pied
cheveux	oreille
nez	bras
coude	main
poignet	cheville
genou	vulve
sourcil	œil
menton	épaule
nombril	ventre
jambe	cuisse
scrotum	orteil

Information pour les parents

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE EN PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE

Aujourd'hui, votre enfant a vécu une activité sous le thème des **ressemblances et des différences entre le corps de la fille et le corps du garçon**.

Il a appris que :

- Tous les enfants, garçons et filles, possèdent les mêmes parties du corps à l'exception des parties intimes (parties sexuelles).
- Nous devons utiliser les bons mots pour nommer les parties intimes du corps (fesses, seins, vulve, pénis et scrotum).
- Toutes les filles et les femmes ont des fesses, des seins et une vulve et tous les garçons et tous les hommes ont des fesses, un pénis et un scrotum.

Le message que votre enfant doit retenir :

- Les parties sexuelles du corps (celles cachées sous le maillot de bain) se nomment aussi « parties intimes » **parce qu'elles n'appartiennent qu'à l'enfant, que c'est personnel et qu'on ne les montre pas à tout le monde.**

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter :

- Le CLSC du centre de santé et de services sociaux de votre territoire
- La *LigneParents* au 1 800 361-5085

 Nous vous invitons à discuter avec votre enfant de cette activité et des notions apprises.

Lorsque l'occasion se présentera, rappelez à votre enfant le message à retenir. Cela lui permettra d'intégrer davantage ce message essentiel à sa sécurité.

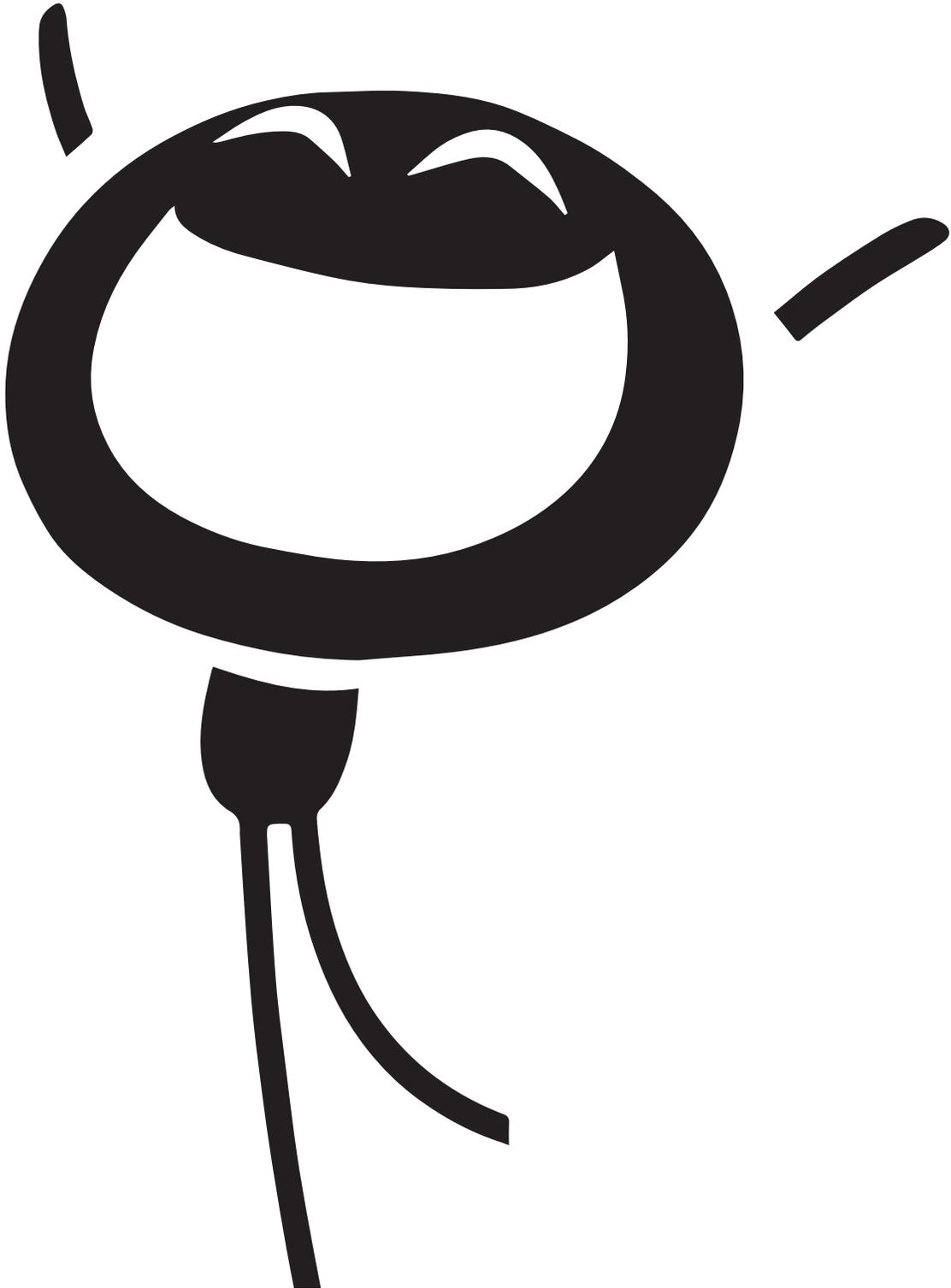
SAVIEZ-VOUS QUE...

Être capable de nommer les mots « pénis », « vulve », « seins », etc. est déjà une façon pour l'enfant de se protéger des agressions sexuelles ?

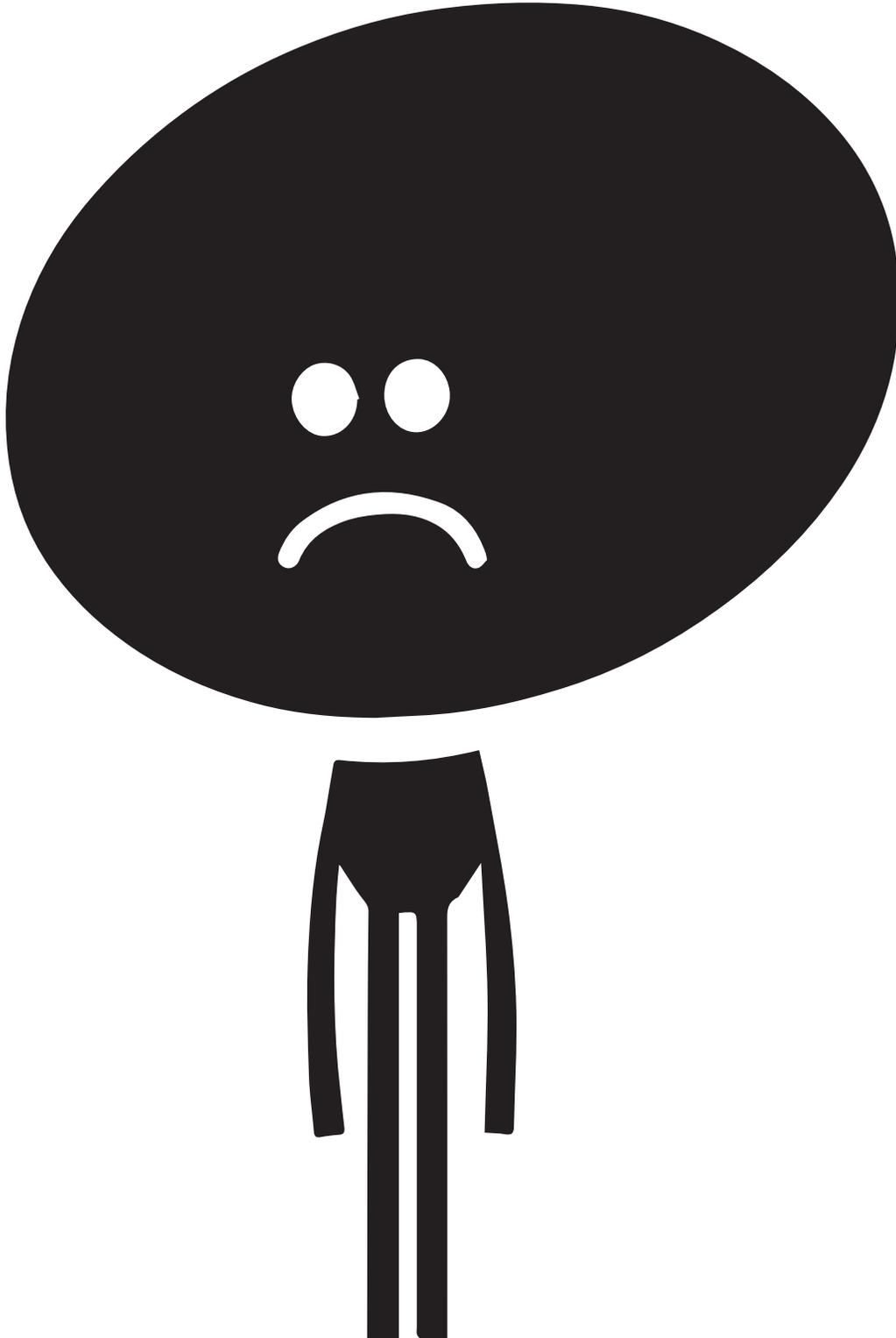
Au moment où l'enfant souhaitera dévoiler une situation désagréable, vous comprendrez assurément s'il vous dit : « Je me suis fait toucher les fesses par... ». Par contre, vous pourriez être confus s'il vous disait : « Je me suis fait toucher les p'tits pains par... ».

ANNEXE 9

Dominique « Je me sens bien »



Dominique « Je me sens mal »



Information pour les parents

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE EN PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE

Aujourd'hui, votre enfant a vécu une activité sous le thème de la **compréhension de la notion d'intimité**.

Il a appris que :

- L'intimité, c'est lorsque l'enfant a envie d'être seul (exemples : pour faire pipi, pour se laver ou pour s'habiller). L'intimité fait aussi référence à ce qui n'appartient qu'à l'enfant, ce qui est personnel et qu'on ne montre pas à tout le monde (exemple : ses parties intimes).
- Le besoin d'intimité (« sa boule d'intimité ») grossit en même temps que l'enfant grandit.
- Plus l'enfant devient autonome (il est capable de faire de plus en plus de choses seul), plus son besoin d'intimité est grand.

Les messages que votre enfant doit retenir :

- À partir du moment où sa « boule d'intimité » commence à grossir, personne n'a le droit de la briser en l'obligeant par exemple, à se laisser laver ses parties intimes, en le regardant s'habiller ou en l'accompagnant aux toilettes.
- L'enfant a le droit de se sentir bien. Toute personne doit respecter son besoin d'intimité. S'il se sent mal, que ça fait « non » en dedans parce que quelqu'un n'a pas respecté sa « boule d'intimité », c'est un système d'alarme. L'enfant doit en parler à une personne adulte en qui il a confiance.



Nous vous invitons à discuter avec votre enfant de cette activité et des notions apprises.

Lorsque l'occasion se présentera, rappelez à votre enfant les messages à retenir. Cela lui permettra d'intégrer davantage ces messages essentiels pour sa sécurité.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter :

- Le CLSC du centre de santé et de services sociaux de votre territoire
- La *LigneParents* au 1 800 361-5085

SAVIEZ-VOUS QUE...

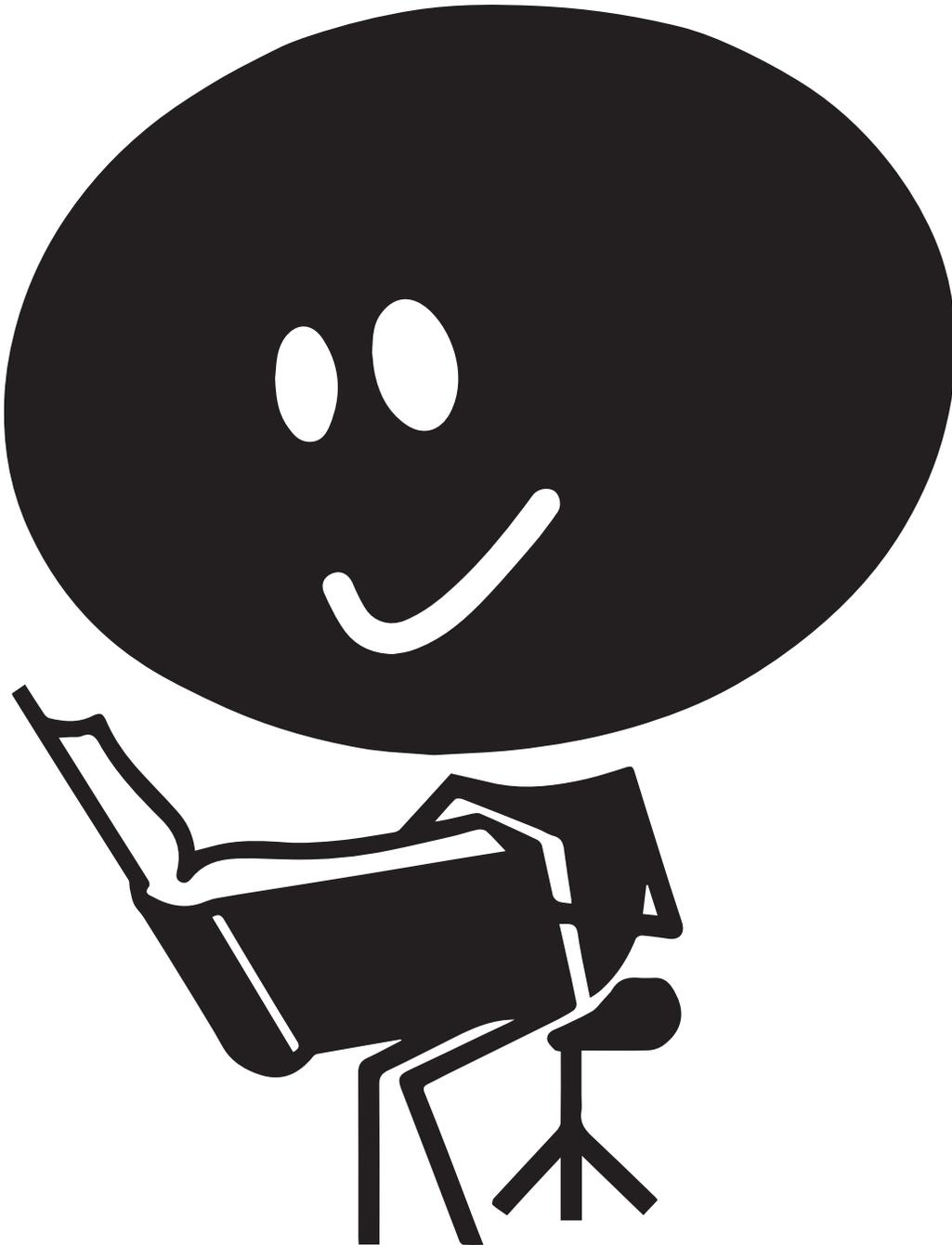
La masturbation fait partie du développement. L'enfant explore son corps, découvre des sensations agréables par ces touchers. Pour l'enfant, la masturbation est pure découverte, elle procure du plaisir et satisfait sa curiosité. L'autostimulation de ses organes génitaux ne génère pas d'anxiété ou de culpabilité chez l'enfant.

Gardez en tête que la masturbation est quelque chose de **normal et de naturel**, mais que cela se fait **en privé** (et non en cachette).

Si votre enfant a envie de toucher ses parties intimes, il doit le faire quand il est seul, dans son intimité. **Aidez-le à identifier les espaces qui sont privés.**

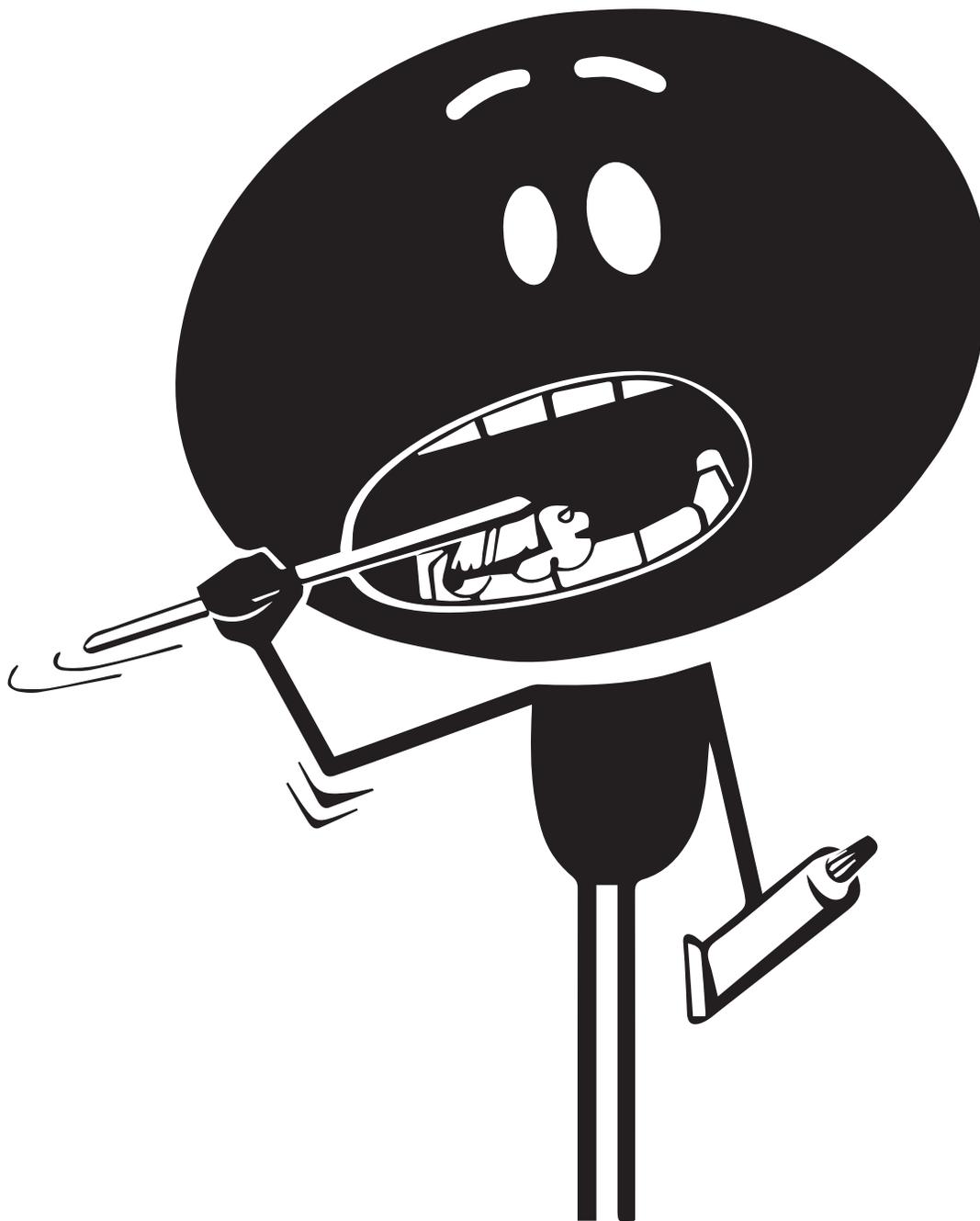
Situation 1

Dominique lit un livre



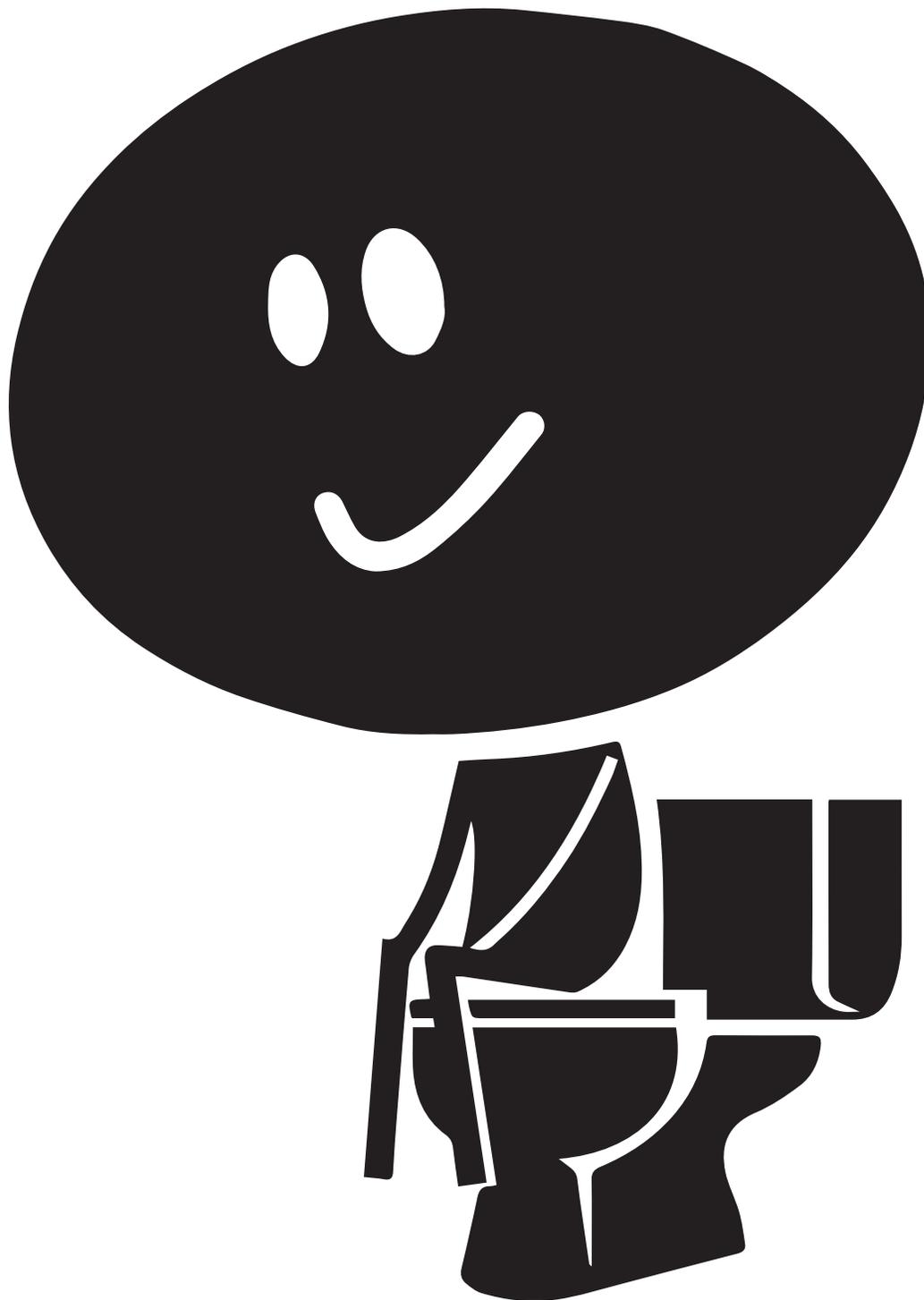
Situation 2

Dominique brosse ses dents



Situation 3

Dominique fait pipi



Situation 4

Dominique prend son bain

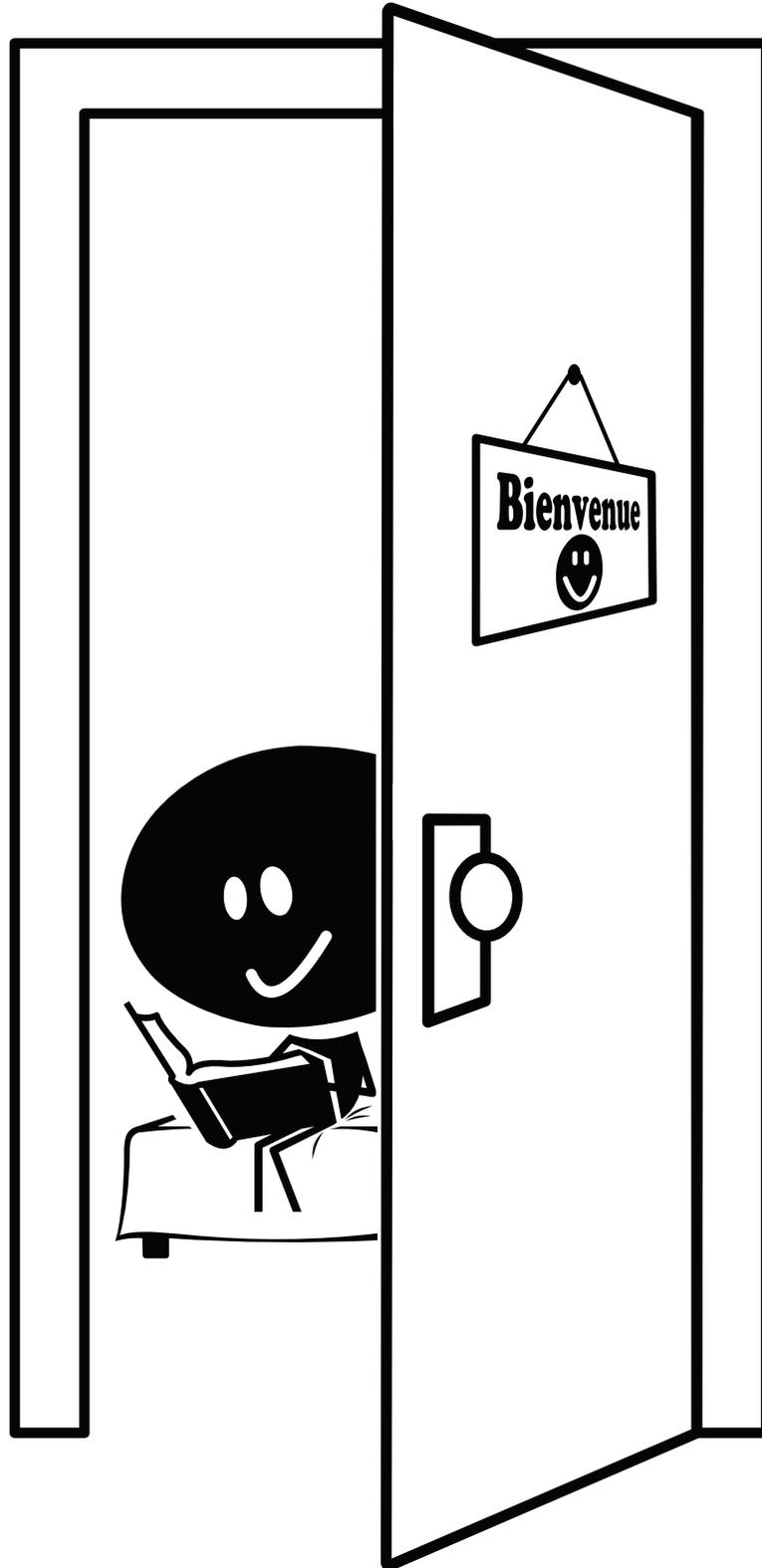


Situation 5

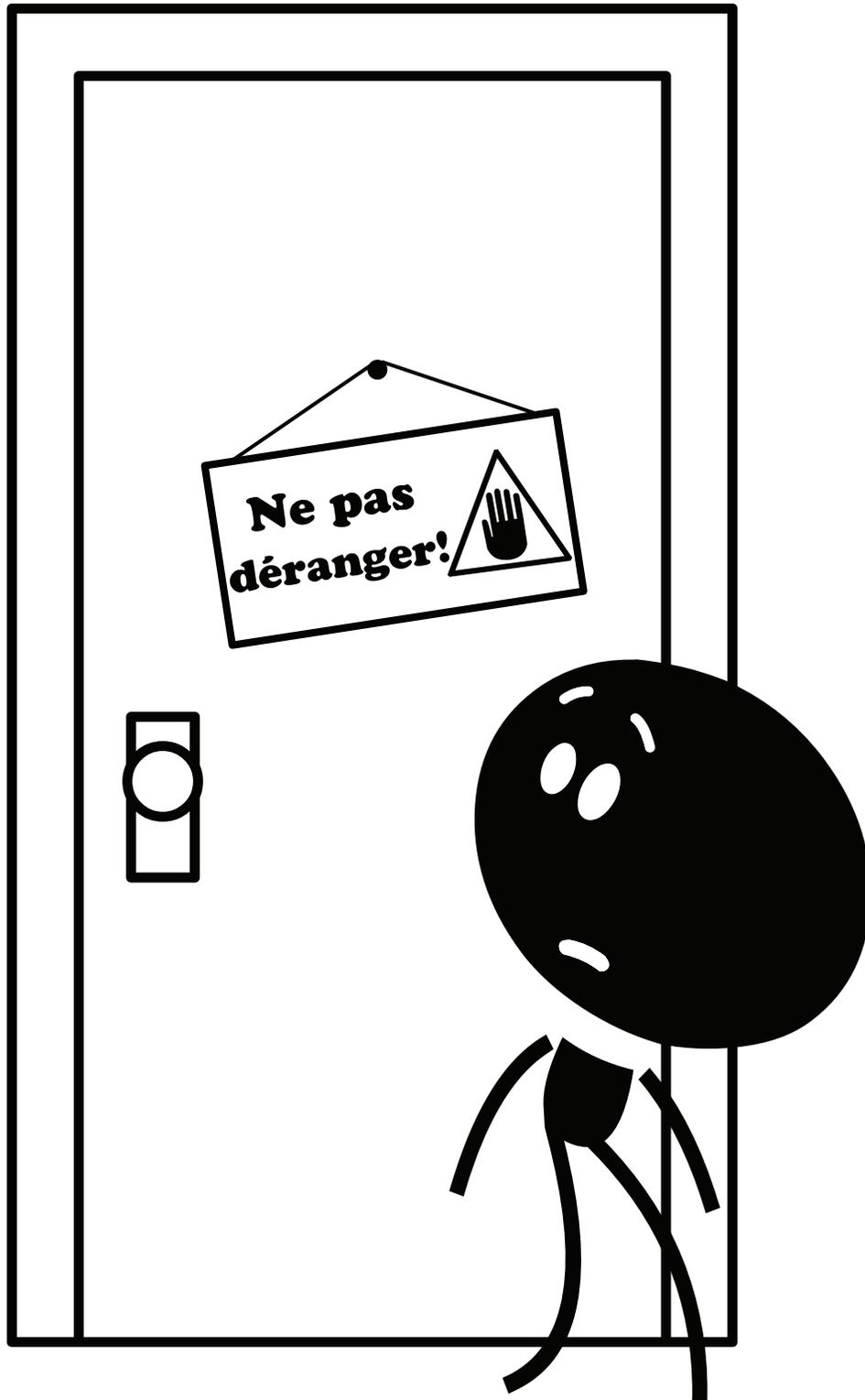
Dominique s'habille



«Porte ouverte»



«Porte fermée»



Information pour les parents

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE EN PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE

Aujourd'hui, votre enfant a vécu une activité sous le thème du **respect de l'intimité**.

Il a appris que :

- Dans certaines situations (exemples : se laver, aller à la toilette, s'habiller) il est préférable d'être seul (quand l'enfant est capable de le faire seul) tandis qu'en d'autres circonstances, ce n'est pas nécessaire (exemple : se brosser ses dents).
- Il est important de respecter le besoin d'intimité des petits et des grands par des gestes concrets (exemples : frapper et attendre qu'on nous autorise à entrer, ne pas regarder sous la porte des toilettes, être seul pour faire pipi ou caca).
- Il a le droit d'exiger d'être seul (d'avoir un moment d'intimité) s'il en ressent le besoin.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter :

- Le CLSC du centre de santé et de services sociaux de votre territoire
- La *LigneParents* au 1 800 361-5085

Les messages que votre enfant doit retenir :

- Par respect pour son intimité, personne n'a le droit de demander à l'enfant de regarder ou de toucher ses parties intimes (parties sexuelles du corps). Aussi, **personne n'a le droit de regarder ou de toucher les parties intimes de l'enfant** sans sa permission **sauf ses parents, un médecin ou une infirmière pour assurer des soins de santé ou d'hygiène** (exemples : appliquer une crème, laver les parties intimes des tout-petits, soigner une blessure).
- Si quelqu'un touche ses parties intimes pour autre chose que des soins de santé ou d'hygiène, l'enfant doit dire « **non** » et il doit en parler à un adulte en qui il a confiance. Cette personne doit prendre des mesures pour que la situation cesse.
- Il peut toutefois arriver qu'une personne touche les parties intimes de l'enfant sans le faire exprès. Dans ce cas, habituellement la personne s'excuse et ne recommence plus.



Nous vous invitons à discuter avec votre enfant de cette activité et des notions apprises.

Lorsque l'occasion se présentera, rappelez à votre enfant les messages à retenir. Cela lui permettra d'intégrer davantage ces messages essentiels pour sa sécurité.

Aidez votre enfant à identifier des adultes de confiance dans votre entourage.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les sociétés occidentales associent souvent le toucher et le massage à la sexualité. Pourtant, toute personne – et l'enfant en particulier – a besoin de touchers affectueux.

Les marques d'affection que les adultes se donnent et qu'ils donnent aux enfants contribuent à développer la capacité d'aimer des enfants.

Mais il est très important d'apprendre aux enfants à faire la distinction entre un toucher affectueux et un toucher inapproprié.

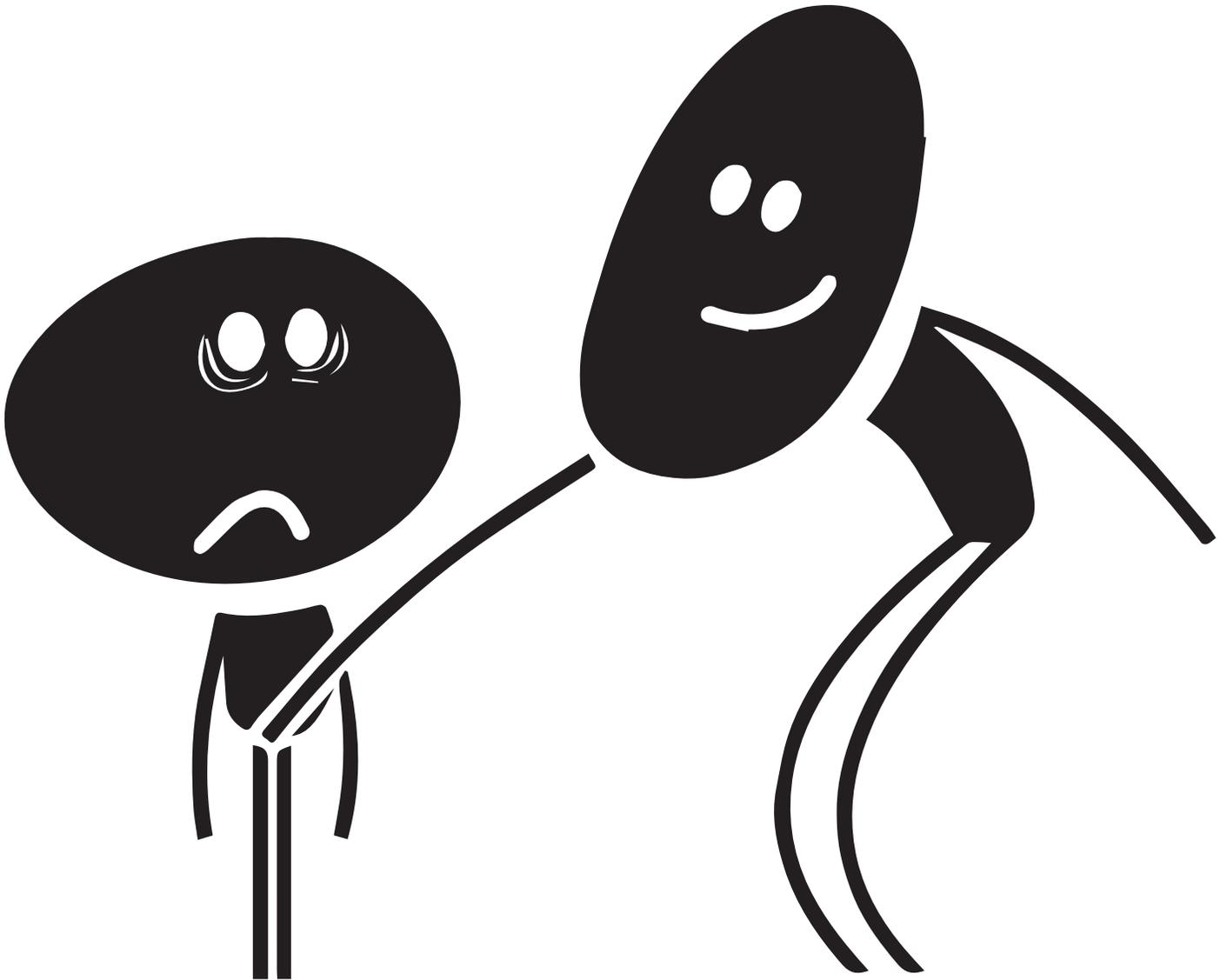
Mise en situation 1

Dominique se fait tirer les cheveux



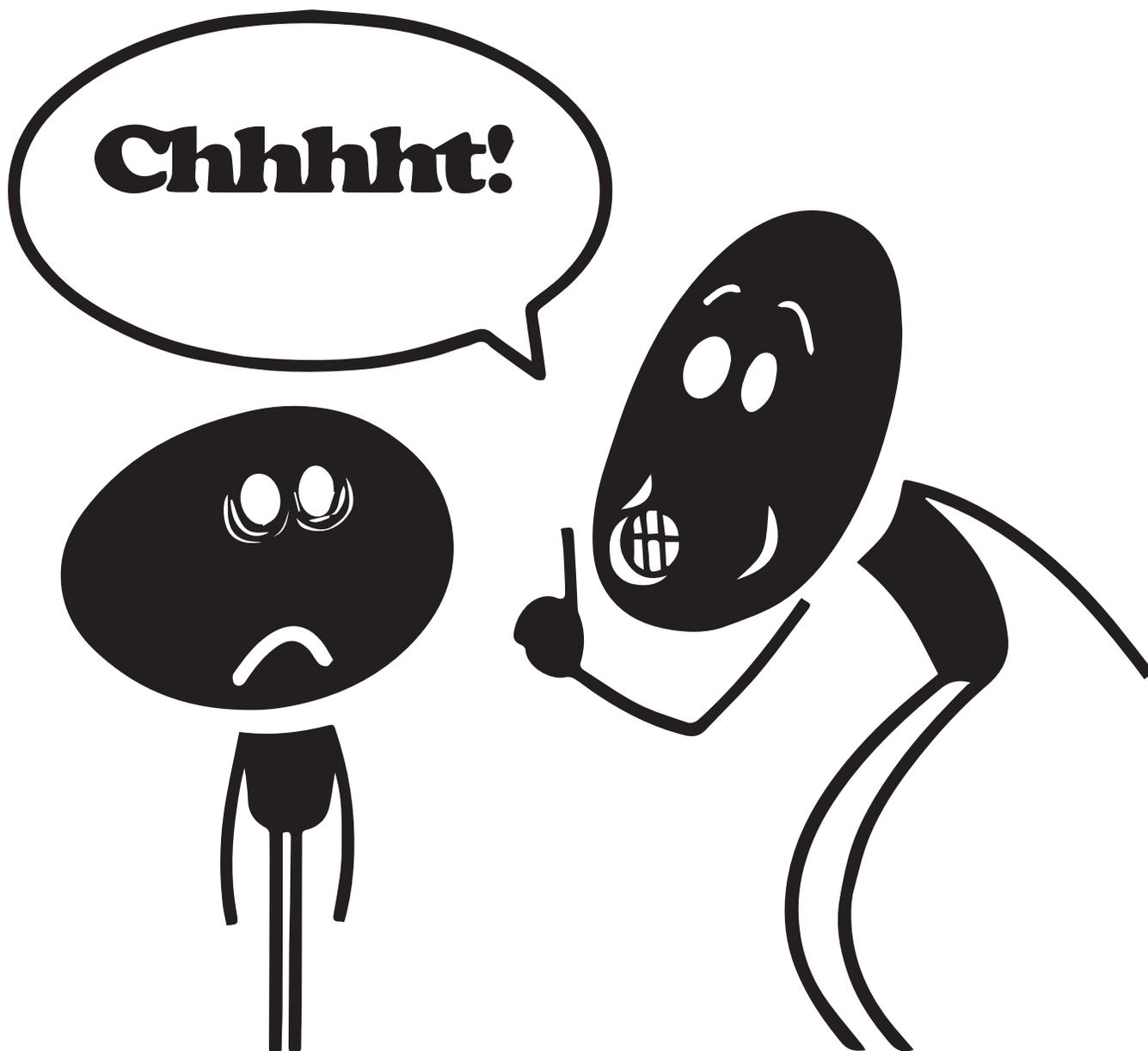
Mise en situation 2

Sans bonne raison, une grande personne touche les parties intimes de Dominique



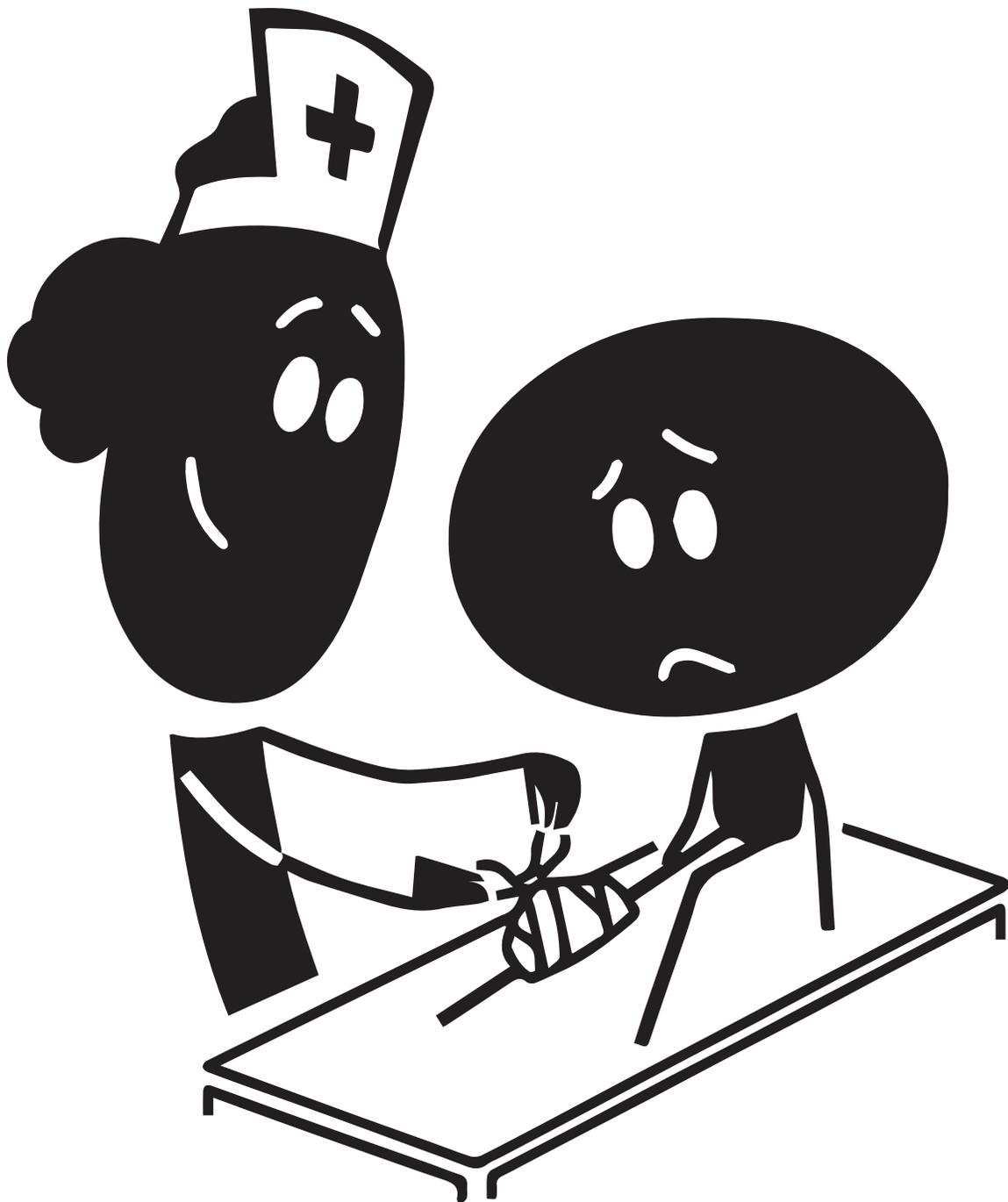
Mise en situation 3

Une personne demande à Dominique de garder un secret, elle a volé des sous



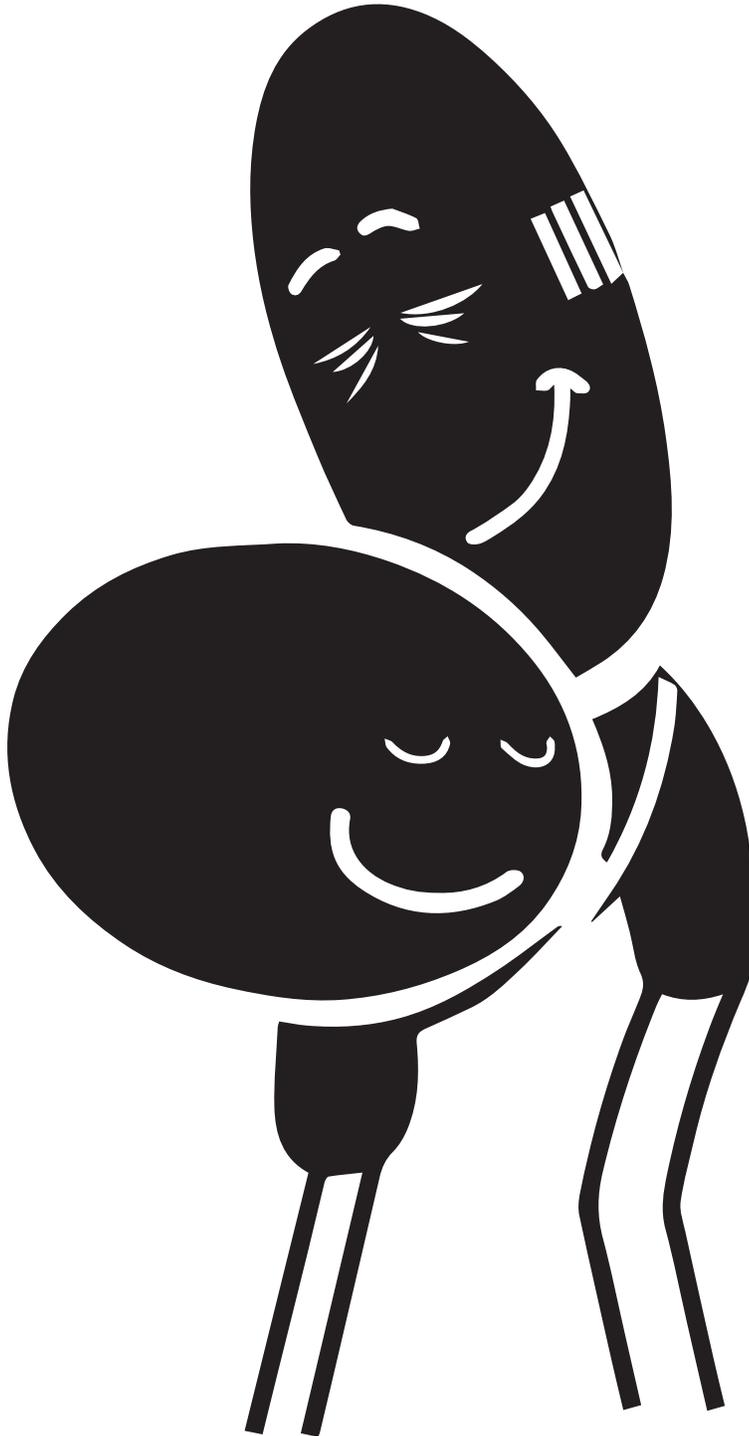
Mise en situation 4

Dominique s'est blessé et l'infirmière de l'école soigne sa jambe



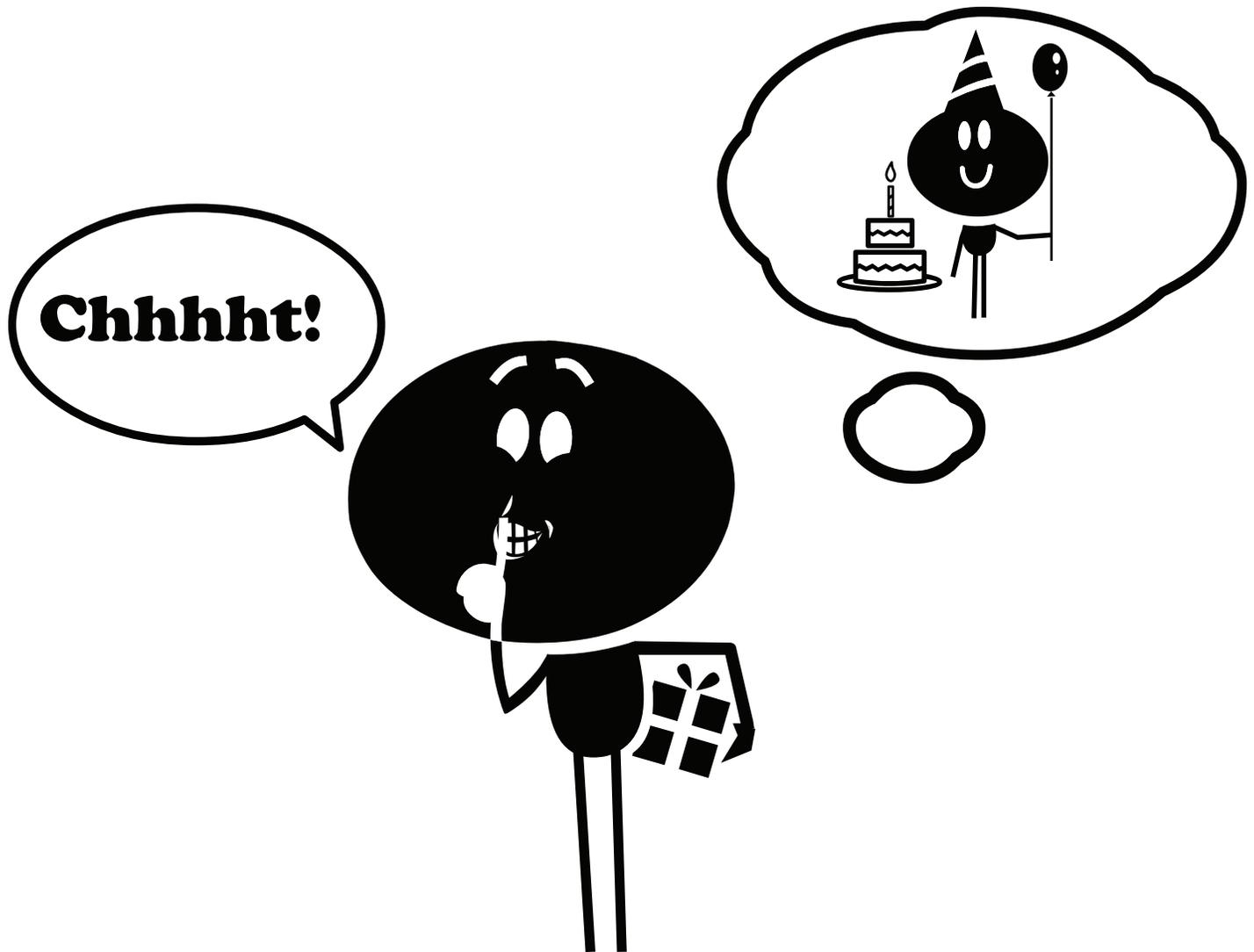
Mise en situation 5

Dominique et son grand-papa se font un gros câlin



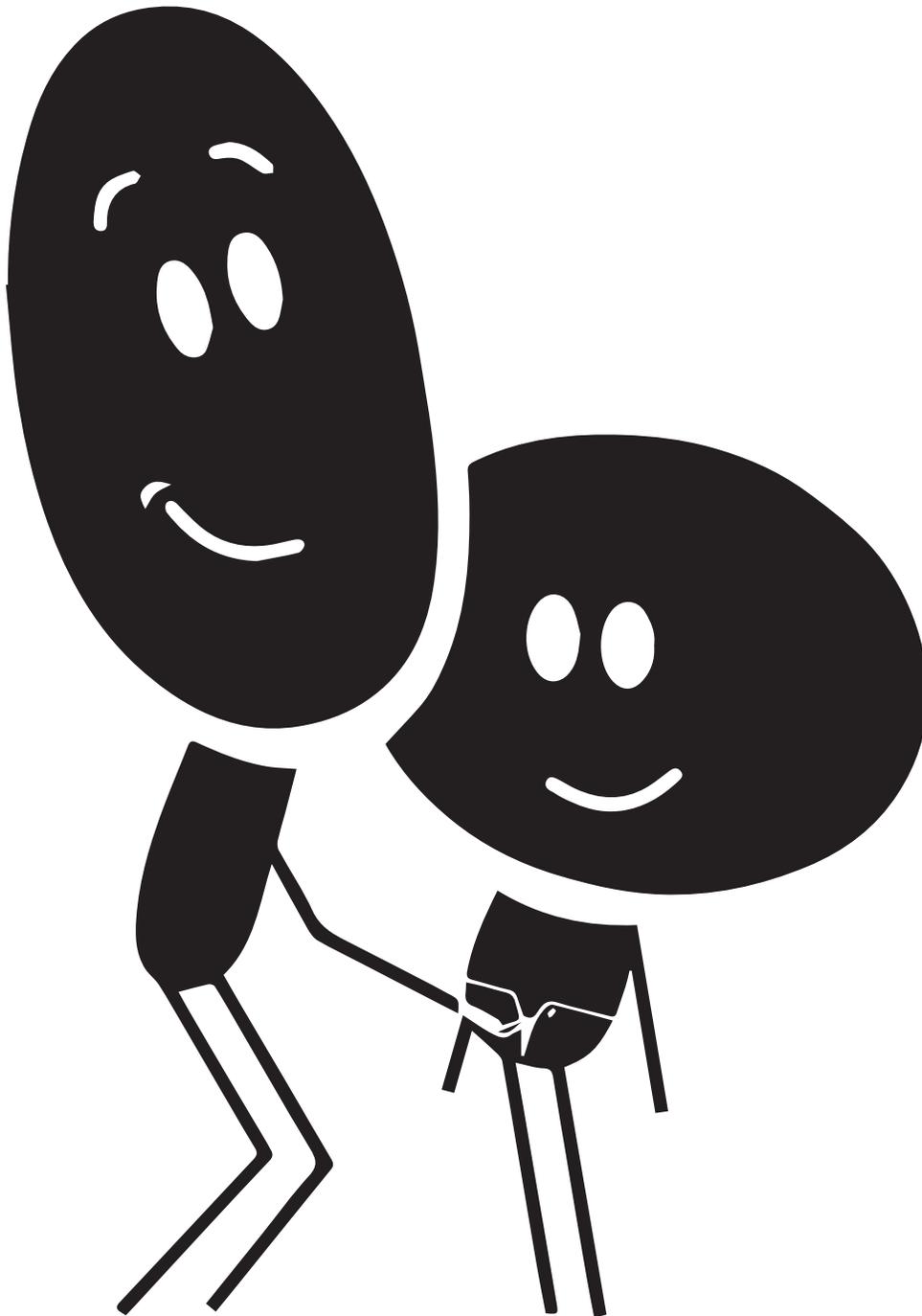
Mise en situation 6

Dominique doit garder un secret pour quelques jours, c'est une surprise pour l'anniversaire d'un ami



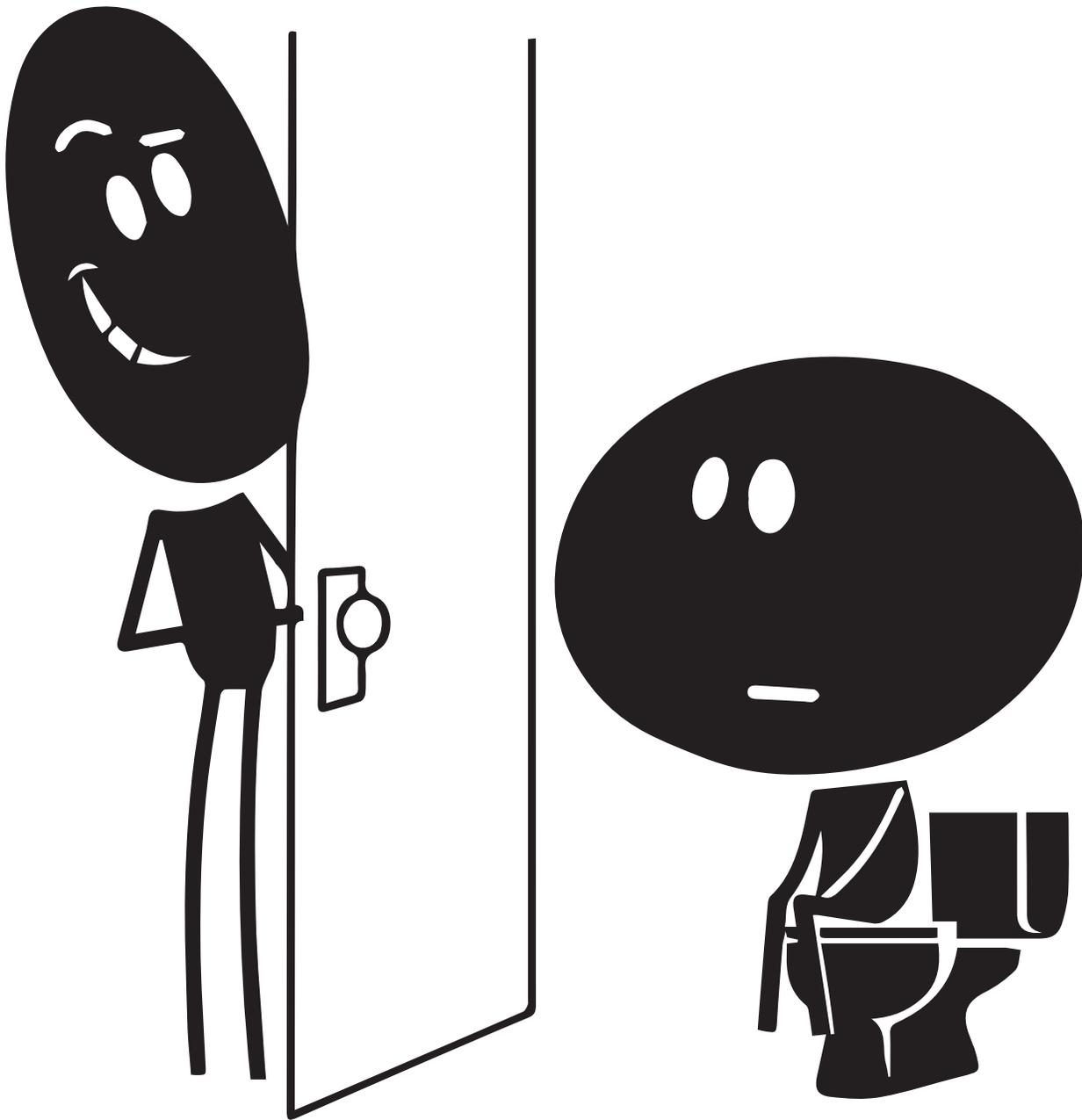
Mise en situation 7

L'enseignant de Dominique l'aide à remonter la fermeture éclair de son pantalon



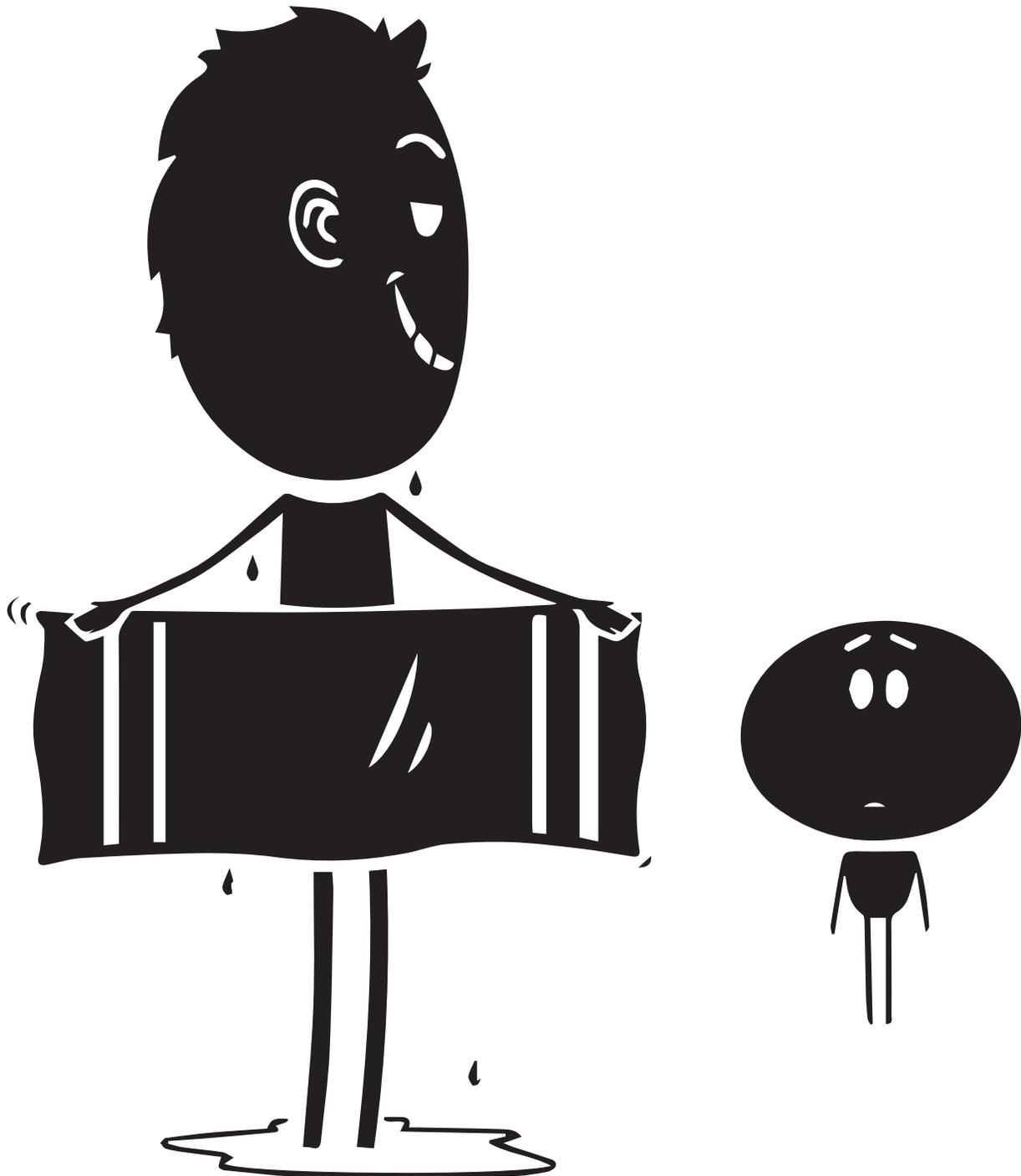
Mise en situation 8

Dominique est à la toilette, un adulte ouvre la porte, l'air vicieux!



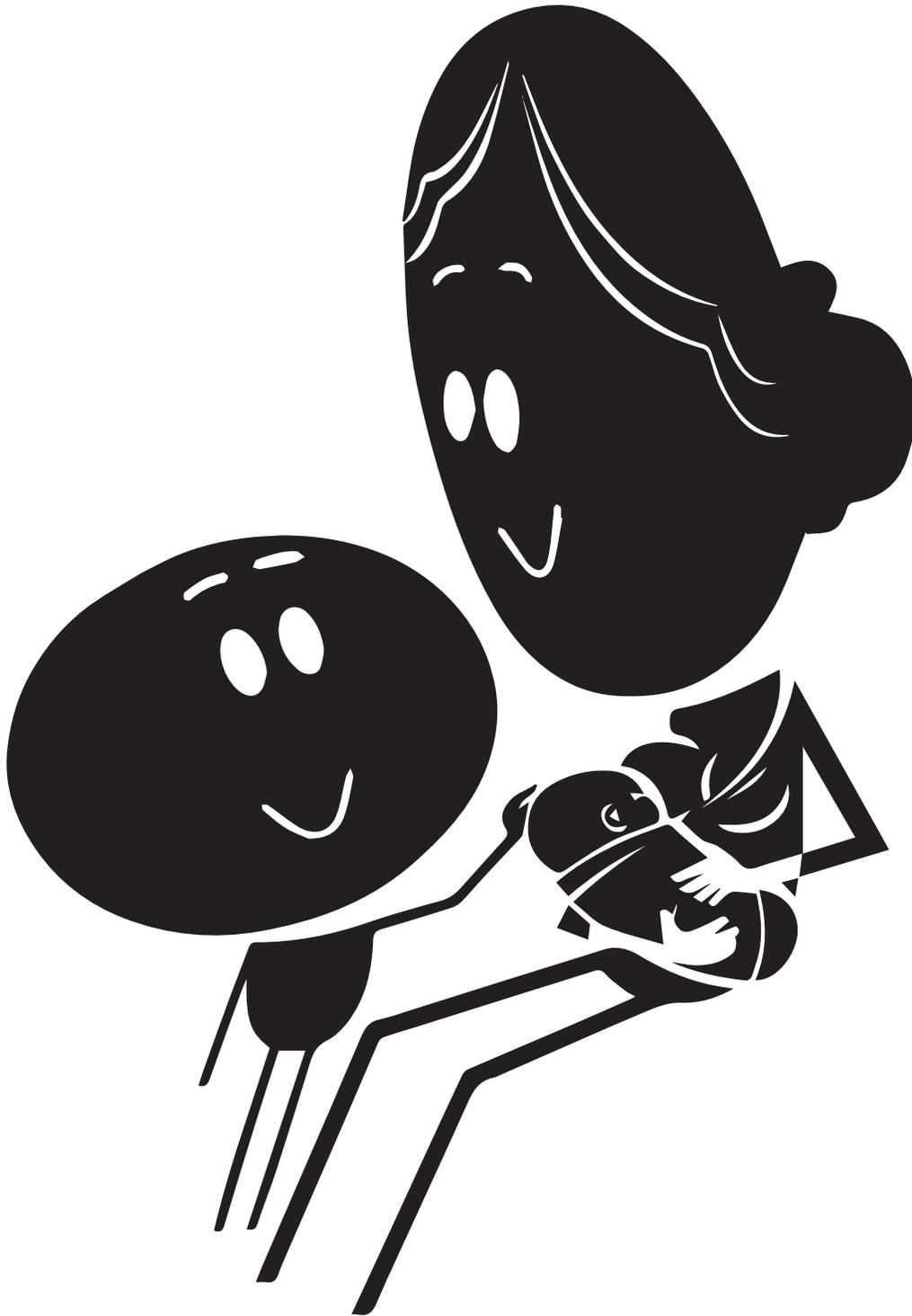
Mise en situation 9

Dominique est dans la salle de bain avec une personne plus grande que lui qui ouvre sa serviette au moment où il regarde



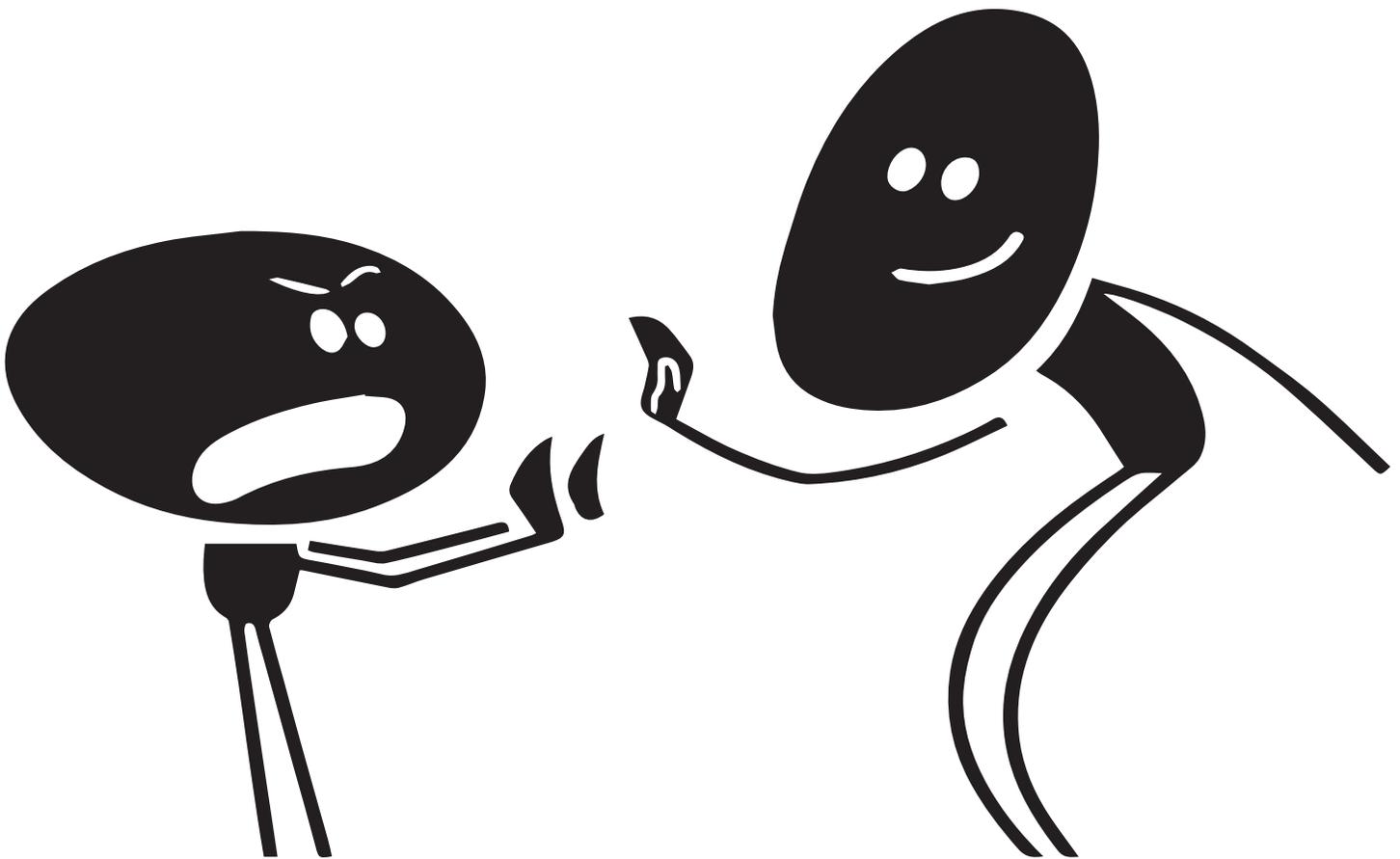
Mise en situation 10

Dominique regarde sa maman qui allaite son nouveau bébé



Règle de sécurité 1

Je dis «non» aux touchers ou aux caresses qui me dérangent



Règle de sécurité 2

Je parle à un adulte en qui j'ai confiance des situations qui me rendent triste, me dérangent ou me font mal



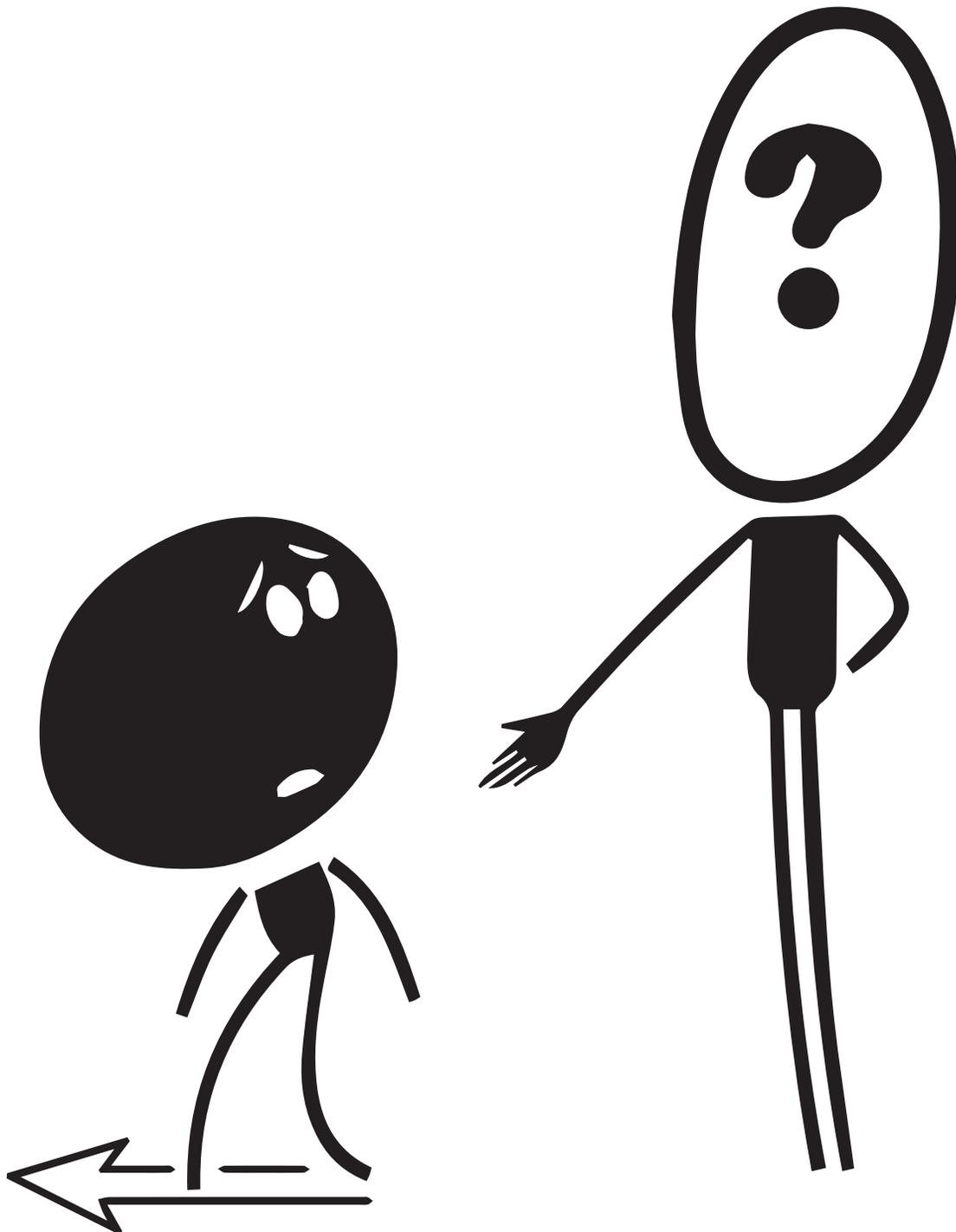
Règle de sécurité 3

Je refuse de monter dans l'automobile de quelqu'un sans en avoir la permission de mes parents



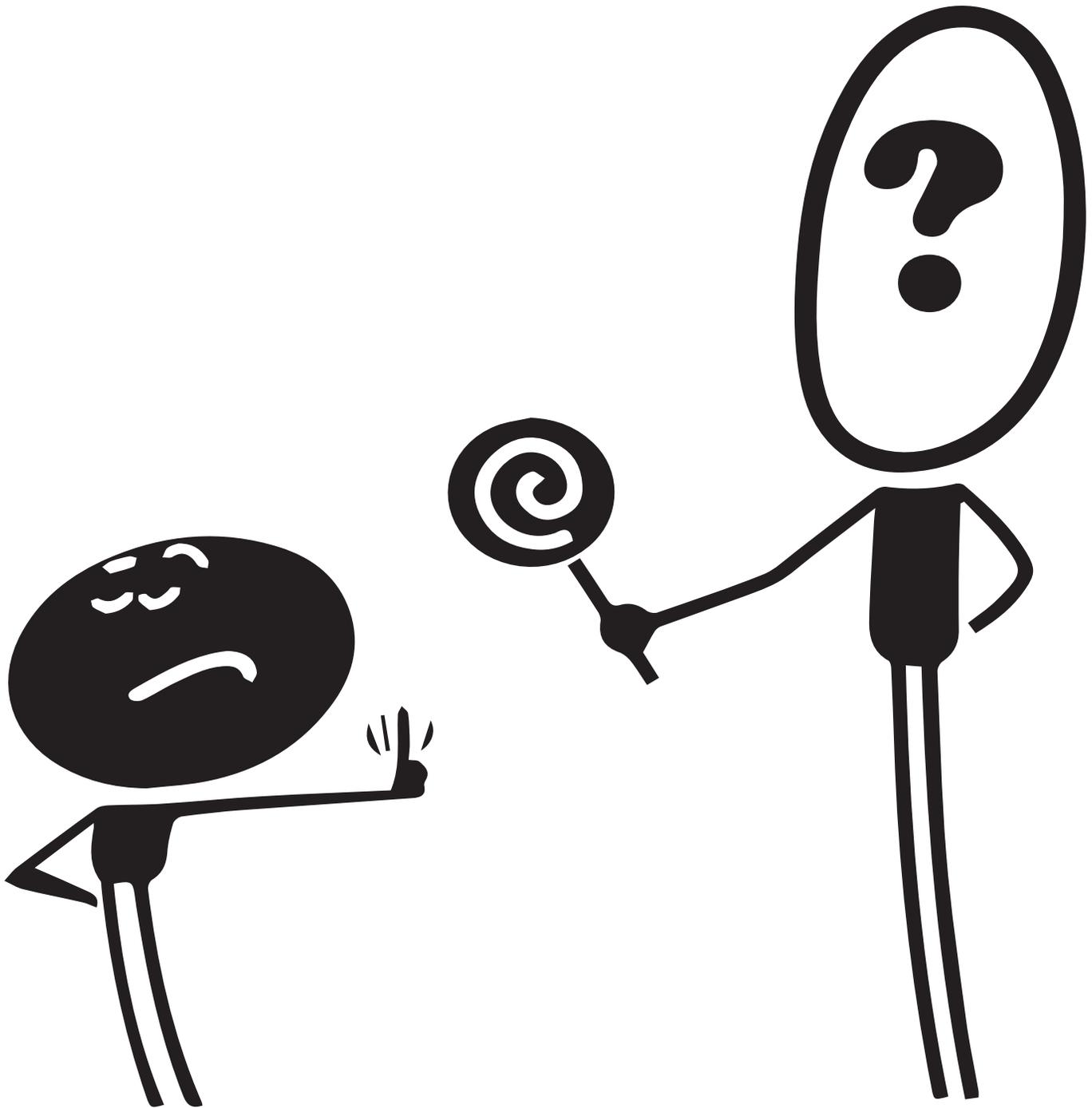
Règle de sécurité 4

Si je suis seul, je m'éloigne d'une personne inconnue



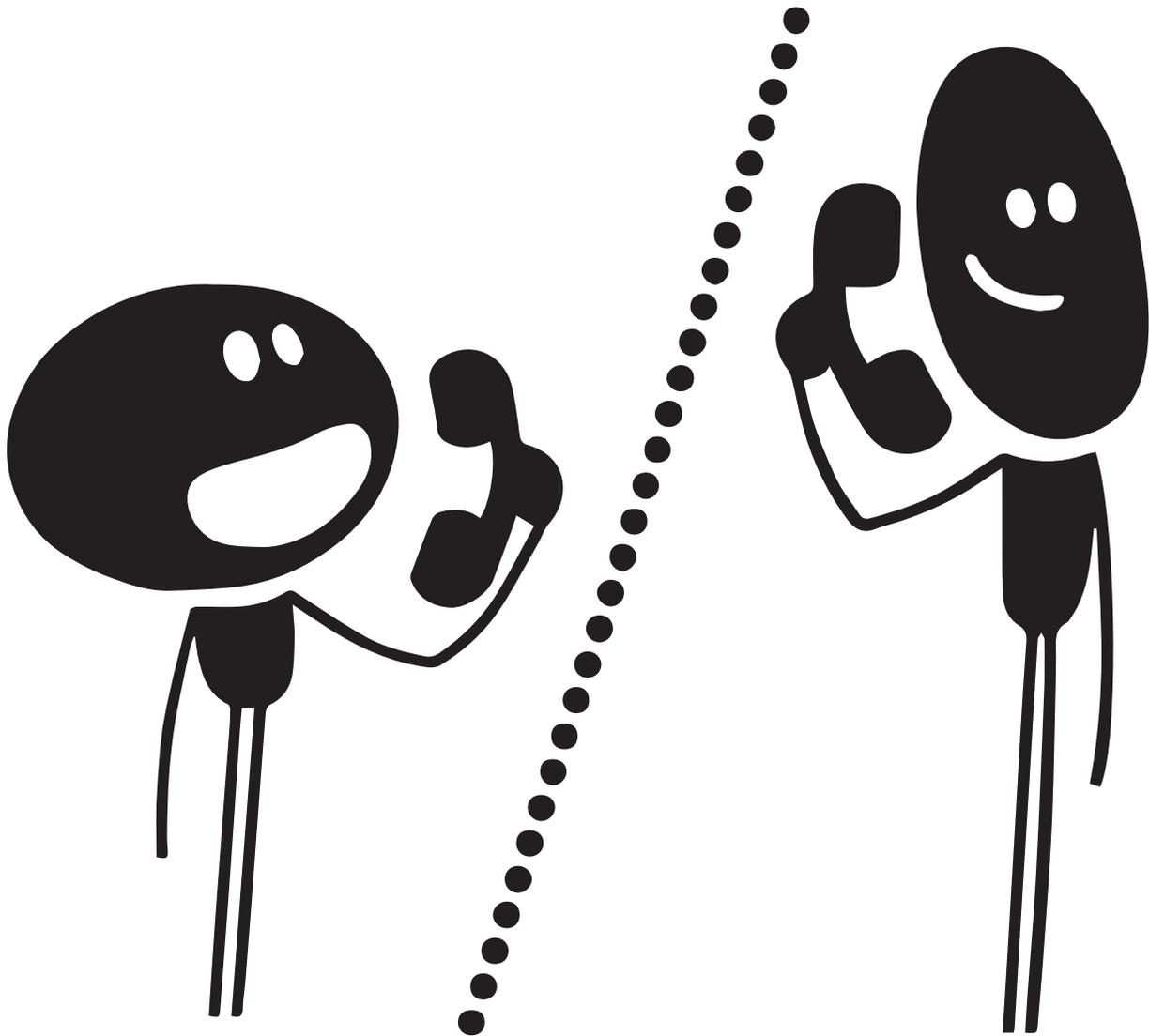
Règle de sécurité 5

Je refuse les cadeaux et les friandises que l'on m'offre sans en avoir eu la permission



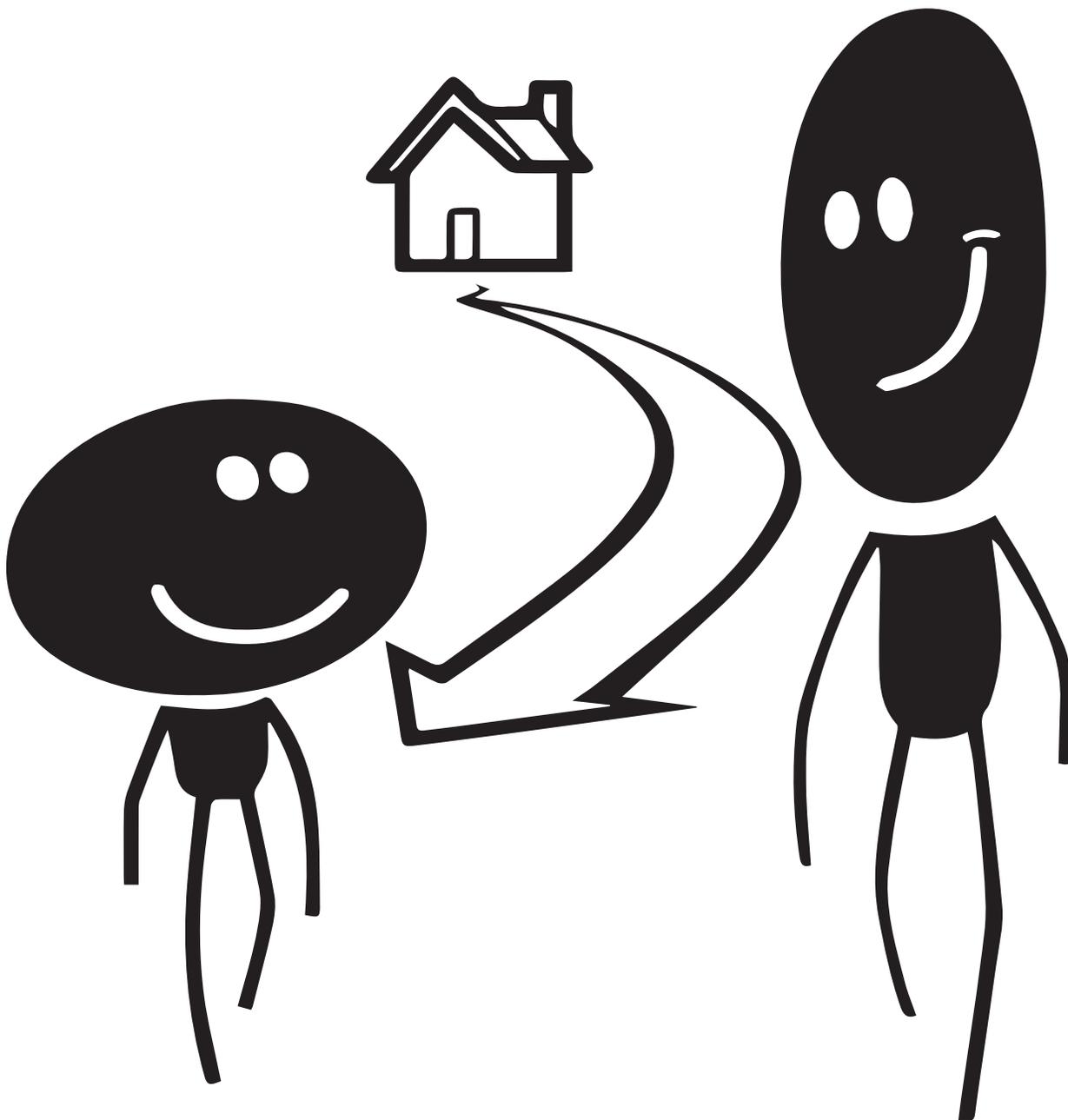
Règle de sécurité 6

**Je dois toujours dire où je me trouve à mes parents
ou à la personne responsable de moi**



Règle de sécurité 7

Le plus souvent possible, je me fais accompagner lorsque je m'éloigne de la maison (c'est plus agréable et plus sécuritaire)



Règle de sécurité 8

Je suis capable de composer le 9-1-1 et je connais mon numéro de téléphone



Information pour les parents

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE EN PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE

Aujourd'hui, votre enfant a vécu une activité sous le thème des **règles de sécurité en prévention de l'agression sexuelle**.

Il a appris :

- À reconnaître une situation acceptable et une situation inacceptable en fonction de son « petit système d'alarme » : « Je me sens bien » ou « Je me sens mal ».
- Les deux principales règles de sécurité en prévention de l'agression sexuelle : « Je dis non » et « Je parle à un adulte de confiance ».
- Les règles habituelles assurant la sécurité de l'enfant en toutes circonstances.

Les messages que votre enfant doit retenir :

- Dans toute situation où il se sent mal, où ça fait « **non** » à l'intérieur de lui, c'est un petit système d'alarme qui l'informe qu'il doit réagir. Dans ce cas, l'enfant doit dire « non » et il doit parler de cette situation qui le rend triste, le dérange ou lui fait mal à une personne en qui il a confiance pour que cela cesse au plus vite.
- Un **mauvais secret** crée de la peine ou de la peur : l'enfant doit s'en débarrasser. Cela ne mérite pas d'être un secret, même si on lui dit de ne jamais le répéter à personne. Par exemple, si quelqu'un touche les fesses d'un enfant (ou lui demande de toucher ses parties intimes) et lui dit de ne le dire à personne, l'enfant ne doit pas garder ce secret. Il doit en parler à un adulte de confiance. Si la personne à qui il en parle ne le croit pas, il doit continuer d'en parler à d'autres personnes, jusqu'à ce qu'on le croit.
- L'enfant doit parler de ce qui s'est passé, même si cette personne lui demande de garder le secret, et même si cette personne l'a menacé (exemple : je vais faire du mal à tes parents), lui a fait du chantage (exemple : je vais dire que tu as menti, personne ne te croira), lui a fait des promesses (exemple : je vais t'acheter un très gros cadeau). Il s'agit d'un mauvais secret.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter :

- Le CLSC du centre de santé et de services sociaux de votre territoire
- La *LigneParents* au 1 800 361-5085



Nous vous invitons à discuter avec votre enfant de cette activité et des notions apprises.

Lorsque l'occasion se présentera, rappelez à votre enfant les messages à retenir. Cela lui permettra d'intégrer davantage ces messages essentiels pour sa sécurité.

Aidez votre enfant à identifier des adultes de confiance dans votre entourage.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le besoin de sécurité est le deuxième besoin à combler selon la pyramide des besoins et de l'accomplissement de la personne, de Maslow.



AUTRES
DOCUMENTS
UTILES



DÉVELOPPEMENT PSYCHOSEXUEL DE L'ENFANT – 3 À 5 ANS

Biologique

- Découverte des différentes parties de son corps.
- Exploration génitale.
- Prise de conscience que son sexe anatomique est permanent.
- Tendance à vouloir regarder le corps des autres ou à vouloir le toucher.
- Augmentation de l'exhibitionnisme et du voyeurisme au moment du bain, de la toilette, de l'habillement : aime être nu.
- Désir de toucher les parties du corps de ses parents (seins, pénis) davantage par curiosité que par intention sexuelle.

Affectif

- Complexe d'Œdipe : attachement profond au parent de l'autre sexe. Il dira même qu'il veut « marier » son père ou sa mère.
- Sa réaction à l'observation de la « scène primitive » (coït des parents) dépendra de l'attitude globale des parents.
- Identité de genre : prise de conscience de l'appartenance à l'un des deux sexes, et que cela est irréversible. Fille ou garçon, il le restera toute sa vie.
- L'enfant aime son père, sa mère et d'autres personnes proches de lui de la même façon (amour = amitié = affection = attachement).

Psychosexuel

- Curiosité marquée envers la sexualité :
 - la plus grande partie de sa curiosité se traduit dans le jeu;
 - curiosité envers son corps et celui de l'autre (exemple : jeu du docteur).
- Capable de s'autostimuler et d'atteindre l'orgasme.

Social

- Les enfants :
 - s'embrassent, s'étreignent, se tiennent par la main, imitant les adultes;
 - jouent abondamment à des jeux de rôle (papa-maman, mariés, docteur) motivés par la curiosité et le désir d'expérimenter des rôles sexuels;
 - peuvent adopter des comportements très stéréotypés dans leur habillement, (exemple : se maquiller comme maman), leurs jeux ou leurs choix de jouets.

Cognitif

- L'enfant intériorise les réprimandes et les interdits de l'autorité :
 - il prend conscience du bien et du mal, en observant les interventions des adultes.
- Son langage fait référence aux fonctions d'élimination ou à l'anatomie sexuelle (pipi, caca, fesses, pet, prout, etc.)

À retenir...

- Curiosité par rapport aux sexes et aux phénomènes reproductifs avec des questions comme :
 - À quoi sert un pénis ?
 - Pourquoi est-ce que je ne peux pas faire pipi debout, comme papa ?
 - Qu'est-ce que c'est (en montrant le pénis de son père) ? Pourquoi je n'en ai pas ?
 - Pourquoi maman saigne ?
 - Pourquoi le ventre de la dame est-il si sorti ?
 - Comment le bébé est entré dans le ventre de la maman ? Comment il fait pour sortir ?
 - Pourquoi je ne dois pas monter dans la voiture d'un inconnu ?

Que lui apprendre ?

- Les différences et les ressemblances entre le corps des filles et le corps des garçons.
- Les touchers qui sont adéquats et ceux qui ne le sont pas.
- Les règles de base sur l'intimité.
- Comprendre que son corps lui appartient : « mon corps, c'est mon corps ».
- Comment se font les bébés (mécanismes liés à la grossesse et à la naissance).
- L'affirmation de son identité propre (fille ou garçon) dans le respect des différences et de la diversité des êtres qui l'entourent.

DEVOIR DE SIGNALEMENT²

Quoi faire si un enfant vous fait des confidences ?

Intervenir en prévention de l'agression sexuelle peut entraîner le fait que certains enfants reconnaissent des situations qu'ils ont vécues ou qu'ils vivent actuellement. Selon le sentiment de confiance qu'ils auront développé avec leur enseignant ou un autre intervenant de l'école, il se peut qu'ils vous révèlent certaines choses.

Au regard de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), **nous avons la responsabilité d'écouter l'enfant**. Mais, une ligne de conduite a été tracée afin que les adultes recevant des confidences ne viennent biaiser les déclarations de l'enfant et nuire au travail judiciaire par la suite. **Il importe donc d'adopter les comportements suivants :**

- Demeurer calme devant l'enfant.
- Écouter l'enfant ouvertement et ne pas le juger.
- Être rassurant pour lui.
- Lui dire qu'il a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés.
- Lui faire comprendre que vous le croyez.
- Ne pas lui promettre que vous garderez secret ce qu'il vous a raconté.
- Ne pas interroger indûment l'enfant, mais le laisser parler librement, particulièrement dans les situations d'abus sexuels et d'abus physiques, car des questions suggestives pourraient influencer l'enfant et ainsi nuire à l'intervention du DPJ.
- Noter dès que possible les paroles de l'enfant.

Un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse

La protection des enfants relève de leurs parents, mais aussi de l'ensemble de la collectivité. Ainsi, que nous soyons intervenants dans un milieu de garde, une école, un centre de santé et de services sociaux (CSSS) ou un organisme communautaire, nous avons un rôle important à jouer dans le dépistage des enfants en grande difficulté.

Qu'est-ce qu'un signalement au DPJ ?

Faire un signalement signifie communiquer avec le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) **pour lui faire part d'une situation qui semble inquiétante** compte tenu des confidences de l'enfant, des attitudes et des comportements manifestés par celui-ci ou par ses parents, et qui vous font croire que l'enfant est en danger ou que son développement est compromis.

Il peut arriver que vous ayez des inquiétudes pour un enfant, mais que vous ne soyez pas certain de devoir ou non faire un signalement. Dans un tel cas, vous pouvez communiquer avec le DPJ qui pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre. Pour rompre le silence, tant celui de l'enfant que celui de son milieu, faire un signalement constitue un élément clé du système de protection. Alors, **en cas de doute, mieux vaut communiquer avec la Direction de la protection de la jeunesse que de ne rien faire.**

Le DPJ avec son équipe d'intervenants est chargé de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). **C'est la seule instance qui a la responsabilité d'évaluer la recevabilité d'un signalement.** Le DPJ exerce cette responsabilité parmi plusieurs autres dont : recevoir le signalement, décider si le signalement doit être retenu pour évaluation, procéder à l'évaluation de la situation, déterminer et appliquer les mesures pour corriger la situation et réviser la situation de l'enfant.

Le DPJ peut intervenir pour assurer la protection d'un enfant uniquement si la situation de celui-ci lui est signalée. D'où l'importance de faire un signalement pour qu'une situation de compromission cesse. L'intervention du DPJ auprès d'un enfant et de ses parents doit viser à mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant et éviter qu'elle ne se reproduise, et ce, dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect de ses droits.

2. Informations tirées du guide *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant – Quand et comment signaler ?* ministère de la Santé et des Services sociaux, 2008. Ce guide est destiné à l'ensemble de la population et particulièrement à toutes les personnes qui travaillent auprès des enfants. Outil de sensibilisation et d'information, le guide répond aux questions les plus fréquemment posées afin d'éclairer la décision de faire ou non un signalement au DPJ. On y trouve notamment une description des situations qui justifient une intervention du DPJ accompagnée d'indices ainsi que des indications sur l'obligation de signaler. Le document comprend les coordonnées de tous les centres jeunesse du Québec de même qu'un aide-mémoire.

Ce document peut être téléchargé (550 k, 28 pages en format PDF) en suivant ce lien : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat//documentation/2008/08-838-01F.pdf>

La LPJ prévoit que **la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis dans six situations, dont celle d'abus sexuel.**

La LPJ définit l'abus sexuel de la façon suivante (art. 38d) :

*1° lorsque l'enfant **subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique**, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation;*

*2° lorsque l'enfant **encourt un risque sérieux** de subir des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation.*

Quelques indices peuvent nous guider dans le signalement de la situation d'un enfant. Notons qu'un seul indice peut justifier un signalement. Toutefois, dans la plupart des cas, c'est un ensemble d'indices qui nous permettront de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis.

Voici ces indices :

- l'enfant dit que des gestes sexuels ont été commis à son endroit;
- l'enfant dit avoir des douleurs aux organes génitaux;
- l'enfant adopte un comportement sexuel précoce;
- l'enfant a des connaissances non appropriées pour son âge sur des comportements sexuels;
- l'enfant présente une infection transmissible sexuellement (ITS) à un jeune âge;
- l'enfant évoque des expériences pornographiques;
- l'enfant a peur de retourner à la maison, il préfère demeurer à l'école ou au milieu de garde;
- l'enfant dit que son parent ne respecte pas son intimité personnelle;
- l'enfant refuse de se soumettre à un examen médical;
- l'enfant craint un adulte en particulier;
- l'enfant manifeste des changements brusques de comportement par rapport à ce que l'on connaît déjà de lui (exemple : baisse subite de son rendement scolaire, perte de l'appétit);

- l'enfant présente des problèmes d'incontinence, de maux de ventre, de vomissements fréquents, de cauchemars, d'insomnie;
- l'enfant possède des objets ou de l'argent dont on ignore la provenance;
- un adulte montre un intérêt inhabituel à l'endroit de l'enfant.

Les abus sexuels ne doivent pas obligatoirement être récents pour être signalés au DPJ. Celui-ci évaluera si leurs conséquences sont actuelles et compromettent la sécurité ou le développement de l'enfant. Par ailleurs, toutes les situations d'abus sexuel doivent être signalées au DPJ peu importe l'auteur des abus et les moyens pris par les parents.

Quand devez-vous faire un signalement ?

Pour effectuer un signalement au DPJ, **il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude absolue** qu'un enfant est en besoin de protection. Lorsque vos propres observations ou les propos et les confidences de l'enfant vous donnent des **motifs raisonnables** de croire que sa sécurité ou son développement est ou peut être compromis, vous devez signaler, **sans délai**, la situation au DPJ, selon les obligations de la LPJ.

Comment faire un signalement ?

Vous pouvez, **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, faire un signalement au DPJ par téléphone ou par écrit. Les coordonnées du DPJ de votre région figurent plus bas.

Lors d'un signalement, on vous demandera des renseignements. Votre collaboration est des plus précieuses.

- On vous demandera votre nom et vos coordonnées en tant que signalant. Ces renseignements demeureront confidentiels et ne pourront être dévoilés. Bien qu'un signalement puisse être anonyme, connaître l'identité de la personne qui signale une situation facilite la tâche du DPJ lors de l'évaluation et lui permet, par exemple, d'obtenir de l'information additionnelle sur la situation de l'enfant.
- On vous demandera de transmettre tous les renseignements que vous connaissez et qui permettent d'identifier l'enfant.
- On vous demandera de transmettre les renseignements que vous connaissez sur la situation que vit l'enfant qui vous portent à croire que sa sécurité ou son développement est ou peut être compromis.

OÙ S'ADRESSER POUR FAIRE UN SIGNALEMENT ?

Bas-Saint-Laurent	418 723-1255	1 800 463-9009
Saguenay-Lac-Saint-Jean	418 549-4853	1 800 463-9188
Capitale-Nationale	418 661-6951	1 800 463-4834
Mauricie-Centre-du-Québec	819 378-5481	1 800 567-8520
Estrie	819 566-4121	1 800 463-1029
Montréal	514 896-3100	
Montréal anglophone (Batshaw)	514 935-6196	
Outaouais	819 771-6631	1 800 567-6810
Abitibi-Témiscamingue	819 825-0002	1 800 567-6405
Côte-Nord	418 589-9927	1 800 463-8547
Nord-du-Québec	Voir région de l'Abitibi-Témiscamingue ou du Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	418 368-1803	1 800 463-4225 (jour) 1 800 463-0629 (soir)
Chaudière-Appalaches	418 837-9331	1 800 461-9331
Laval	450 975-4000	1 888 975-4884
Lanaudière	450 756-4555	1 800 665-1414
Laurentides	450 431-6885	1 800 361-8665
Montérégie	450 679-0140	1 800 361-5310
Nunavik		
Ungava	819 988-2191 (jour)	1 866 737-6360
Baie d'Hudson	819 988-2957 (soir)	
Terres-Cries-de-la-Baie-James		
Chisasibi	819 855-2844 (jour)	1 800 409-6884 (soir)
Waswanipi	819 753-2324 (jour)	1 800 409-6884 (soir)

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911

CARTE CONCEPTUELLE :

CONTINUUM DES APPRENTISSAGES AU FIL DES CYCLES

PRÉSCOLAIRE (4-5 ans)

- Comprend que son corps lui appartient
 - Parties sexuelles du corps du garçon et de la fille
 - Intimité
- Comprend la notion d'intimité
 - « Boule » d'intimité
 - Respect de l'intimité
- Connaît les règles de sécurité de base en matière de prévention de l'agression sexuelle
 - Règles de sécurité

1^{ER} CYCLE (6-7 ans)

- Comprend que son corps lui appartient (RAPPEL)
 - Parties sexuelles du corps du garçon et de la fille
 - Intimité
- Reconnaît les sentiments associés à une situation agréable ou désagréable
 - Exemples de situations
 - Exemples de sentiments
 - Importance d'écouter sa petite « voix intérieure »
- Sait quoi faire face à une situation désagréable
 - Je dis « NON » avec conviction
 - Je crie
 - Je m'enfuis
 - J'en parle
- Comprend les règles de sécurité de base en matière de prévention de l'agression sexuelle
 - Règles de sécurité

2^E CYCLE (8-9 ans)

- Reconnaît une situation à risque d'agression sexuelle et comprend quoi faire pour que cela cesse
 - Qu'est-ce qu'une agression sexuelle ?
 - Qui sont les agresseurs ?
 - Ruses de l'agresseur
 - Lieux : appel à la prudence
 - Quoi faire si cela m'arrive ?
- Trouve des moyens pour éviter de telles situations
 - Règles de sécurité
- Renforce sa certitude de ce qu'il ressent face à un toucher agréable ou désagréable et comprend qu'il a le droit de dire « NON » en toutes circonstances
 - Touchers agréables et désagréables
 - Exemples de sentiments
 - Importance de sa petite « voix intérieure »
- Comprend l'importance de briser le silence s'il est victime d'agression sexuelle
 - Pourquoi ?
 - Comment ?
 - À qui ?
 - Même si je trouve cela difficile parce que...

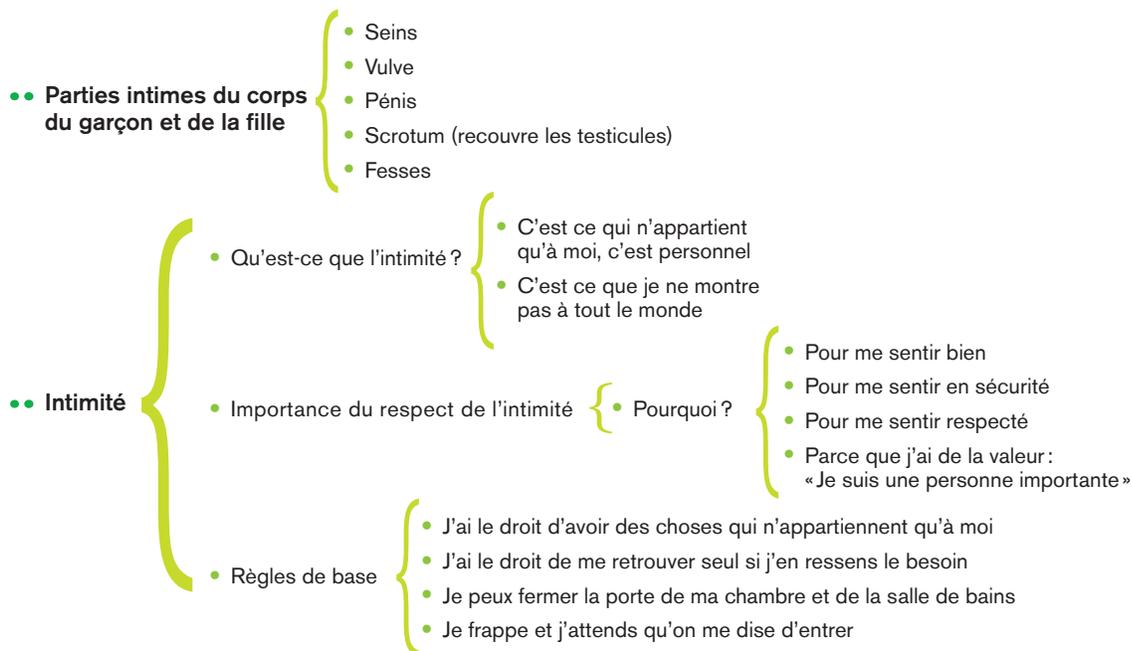
3^E CYCLE (10 ans et plus)

- Comprend les règles de sécurité de base en matière de prévention de l'agression sexuelle (RAPPEL)
 - Règles de sécurité
 - Quoi faire si cela m'arrive ?
- Comprend l'importance de briser le silence s'il est victime d'agression sexuelle (RAPPEL)
 - Pourquoi ?
 - Comment ?
 - À qui ?
 - Même si je trouve cela difficile parce que...
- Est sensibilisé au phénomène de la sollicitation par Internet à des fins sexuelles
 - Internet, c'est quoi ?
 - Ce que permet Internet
 - Le leurre sur Internet
 - Règles de sécurité

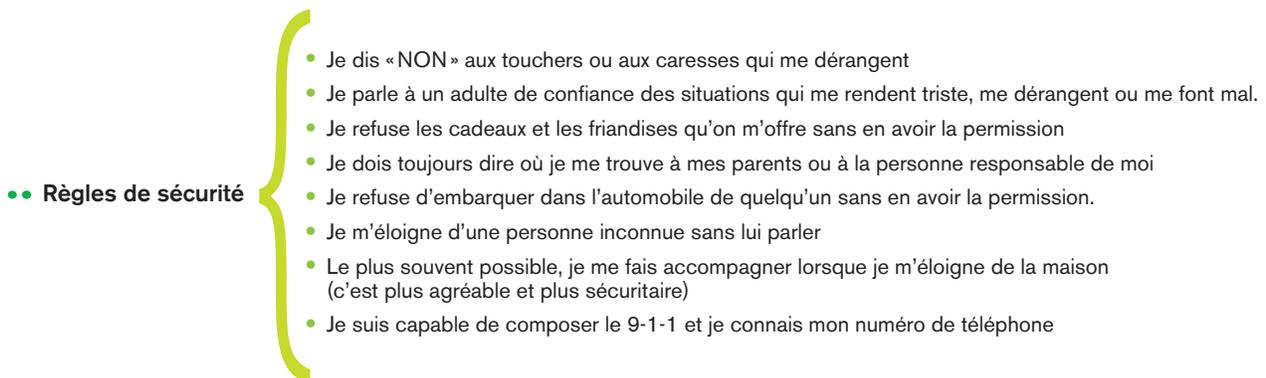
CARTE CONCEPTUELLE :

PRÉVENTION DE L'AGRESSION SEXUELLE AU NIVEAU PRÉSCOLAIRE (4-5 ANS)

Comprend que son corps lui appartient



Connaît les règles de sécurité habituelles (qui prévalent aussi en matière de prévention de l'agression sexuelle)



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bernard-Riopel, C., Ouellet, B. (2011). *Faire l'éducation à la sexualité à l'école primaire – guide pratique et recueil d'activités*, Montréal, Éditions Québecor, 255 pages.

Berry, Joy (1996). *Abus sexuel: avertir les enfants du danger, c'est déjà les protéger*, Boucherville, Jean-Paul Saint-Michel Éditeur, collection Avertir les enfants du danger, 56 pages.

Centre canadien de protection de l'enfance. *Programme Enfants avertis*, disponible à l'adresse URL suivante : <http://www.enfantsavertis.ca>.

Classen, C.-C., Palesh, O.-G., Aggarwal, R. (2005). « Sexual Revictimization : A Review of the Empirical Literature », *Trauma, Violence, & Abuse*, 6(2) : p. 103-129.

Dallam, S.-J. (2001). « The hidden effects of childhood maltreatment on adult health », dans K. Franey & R. Geffner (Eds.), *The Cost of Child Maltreatment: Who Pays? We all do*, San Diego, Family Violence and Sexual Assault Institute, p. 1-10.

Desai, S., Arias, I., Thompson, M.-P., Basile, K.-C. (2002). « Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men », *Violence and Victims*, 17(6) : p. 639-653.

Desaulniers, M.P. (1995). *Faire l'éducation sexuelle à l'école*, Montréal, Éditions Nouvelles, 173 pages.

Gagnon, J., Gervais, M., Potvin, M. (1987). *Moi j'en parle! Moi je dis non! Programme de prévention contre les abus physiques et sexuels*, Association d'éducation préscolaire du Québec : Assurance-vie Desjardins.

Gouvernement du Québec (2008). *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 71 pages.

Hamilton, S., Kuhn, M. (1997). *La prévention des abus sexuels à l'égard des enfants. Trousse d'information*, Projet Nos enfants nous tiennent à cœur, Ottawa, Institut canadien de la santé infantile.

Hébert, M. (2011). « Les profils et l'évaluation des enfants victimes d'agression sexuelle », dans Hébert, M., Cyr, M., Tourigny, M. (dir.) *L'agression sexuelle envers les enfants*, tome 1, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection Santé et société, p. 149-204.

Lamarche, M., Danheux, P. (1993). *Apprends à dire non!*, Montréal, Les éditions de L'Homme, 63 pages.

Lessard, S. (2001). *Pour l'amour des enfants... La découverte de la sexualité et ses mystères*, Hull, Éditions Sexprime, 105 pages.

Lessard, S., Glaveen, S. (2007). *J'explore, guide pédagogique d'éducation à la sexualité pour les 3 à 8 ans*, Laval, Éditions Uni-Vers.

Ministère de l'Éducation (2001). *Programme de formation de l'école québécoise. Éducation préscolaire. Enseignement primaire*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation.

Ministère de l'Éducation (2003) *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 58 pages.

Ministère de la Justice (1989). *Le secret du petit cheval*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice, Direction des communications et des affaires publiques, 15 pages.

Ministère de la Sécurité publique (2010). *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Sécurité publique.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001) *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 41 pages.

Office national du film du Canada (1986). *Mon corps c'est mon corps*, vidéo, volume et guide d'utilisation, Office national du film du Canada.

Paillé, Susie, Dufour, Marie-Claude, Ménard, Muriel (2011). *Aider son enfant à grandir libre et en sécurité : petit livre du parent sur la prévention de la violence faite aux enfants*, Joliette : Enfance libre Lanaudière, 40 pages.

Robert, J. (1986, 2005). *Ma sexualité de 0 à 6 ans*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 79 pages.

Robert, J. (1999). *Parlez-leur d'amour et de sexualité*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 185 pages.

Robert, J. (2000, 2005). *Te laisse pas faire : les abus sexuels expliqués aux enfants*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 100 pages.

Roy, E., Beaulieu, D. (2010). *Techniques d'impact au préscolaire : 50 activités pour éveiller toutes les intelligences et explorer les champs développement sensori-moteur, affectif, social, langagier et cognitive*, Montréal, Les Éditions Quebecor, 127 pages.

Sexuality Information and Education Council of the United States (2004). *Guidelines for Comprehensive Sexuality Education : Kindergarten through 12th Grade*, 3rd edition, National guidelines task force, New York, Sexuality Information and Education Council of the United States, 112 pages.

Stinson, K. (1987). *Le livre tout nu*, Toronto, Editions Annick Press Ltd, 31 pages.

Tourigny, M., Baril, K. (2011). Les agressions sexuelles durant l'enfance, ampleur et facteurs de risque, in Hébert, M., Cyr, M., Tourigny, M. (dir.) *L'agression sexuelle envers les enfants*, tome 1, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection Santé et société, p. 7-50.

Tourigny, M., Gagné, M.-H., Joly, J., Chartrand, M. È. (2006). Prévalence et cooccurrence de la violence envers les enfants dans la population québécoise, *Revue canadienne de santé publique*, 97, p. 109-113.



Agence de la santé
et des services
sociaux de la Capitale-
Nationale

Québec 